

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 13, 2026

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 5 p.m. [ET] to examine and report on the regulatory framework for Part VII of the Official Languages Act; and, in camera, to examine and report on such issues as may arise from time to time relating to official languages generally.

Senator Allister Surette (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I would like to ask all senators to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. Do not touch the microphones. Activation and deactivation will be managed by the console operator.

I am Allister Surette, senator from Nova Scotia and chair of the Standing Senate Committee on Official Languages. I would like to ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Aucoin: Réjean Aucoin from Nova Scotia.

The Chair: Thank you to everyone with us in the room, as well as those listening to us online on sencanada.ca.

Today, in the first hour of our meeting, pursuant to the order of reference received from the Senate on October 8, 2025, we are studying the regulatory framework of Part VII of the Official Languages Act.

To this end, today we welcome Yan Plante, President-Chief Executive, and Jean-François Parent, Associate Director, Public Relations and Research, from the Réseau de développement économique et d'employabilité, or RDÉE Canada.

We also welcome Antoine Désilets, Executive Director of the Société Santé en français. Welcome everyone.

Thank you for accepting our invitation. If I understand correctly, the Réseau de développement économique et d'employabilité will begin with a presentation from the executive director. Mr. Plante, you have about five minutes before giving the floor to Mr. Désilets, after which there will be a question period.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 13 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles; et à huis clos, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant les langues officielles en général.

Le sénateur Allister Surette (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de commencer, je vous invite à prendre connaissance des cartes placées sur les tables dans la salle de comité pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son. Veuillez garder les oreillettes à l'écart de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas aux microphones. Leur activation et désactivation seront contrôlées par l'opérateur de console.

Je m'appelle Allister Surette, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du Comité sénatorial permanent des langues officielles. J'aimerais demander à mes collègues de se présenter.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Merci à ceux qui sont avec nous dans la salle et à ceux qui nous écoutent sur le Web sur sencanada.ca.

Aujourd'hui, en vertu de l'ordre de renvoi qui nous a été confié par le Sénat le 8 octobre dernier, nous étudions le cadre réglementaire de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

À cet effet, nous accueillons aujourd'hui Yan Plante, président-directeur général, et Jean-François Parent, directeur adjoint des relations publiques et de la recherche, du Réseau de développement économique et d'employabilité, ou RDÉE Canada.

Nous accueillons également Antoine Désilets, directeur général de la Société Santé en français. Bienvenue à tous.

Merci d'avoir accepté notre invitation. Si j'ai bien compris, c'est le Réseau de développement économique et d'employabilité qui va commencer par une présentation du directeur général. Monsieur Plante, vous avez environ cinq minutes avant de céder la parole à M. Désilets, puis il y aura une période de questions.

Mr. Plante, the floor is yours.

Yan Plante, President-Chief Executive, Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada: Mr. Chair and members of the committee, thank you for having us here today.

The modernization of the Official Languages Act has raised high hopes. The regulations that will eventually be implemented must aim to provide more opportunities, not to restrict them through a lack of precision or clarity.

RDÉE Canada believes that regulations are needed to clarify the intent and scope of the act. However, we highlight that an incomplete regulation would be potentially worse than no regulation at all and would certainly be a missed opportunity.

Part VII of the act is the beating heart of the federal commitment. It sets the tone. It requires institutions to take positive measures to foster the development of official language minority communities and to take into account the negative impacts inherent in any decisions that might be made.

This can be done through various means, including by imposing administrative monetary penalties in cases of non-compliance with the act.

In our opinion, what is even more important is to have regulations that will promote a paradigm shift within the federal government in the way it approaches issues related to language status.

Stakeholders have already proposed to model the regulations on the policy on francophone immigration by Immigration, Refugees and Citizenship Canada. We fully support that proposal, since it is also at the heart of our recommendation to the committee and to the government.

The regulations should require the development and application of a francophone lens in all federal government programs, policies and initiatives. This is necessary because certain departments generally have a restrictive interpretation of the obligation to foster community development. They see it as a box to tick, but they don't always see the opportunities that are within reach. Still, Canadian bilingualism offers our country a wealth of strategic opportunities.

I would point out that, in Canada, there are more than 116,000 francophone businesses outside Quebec. About 40% of them have sales of over \$1 million, and 11% have annual revenues of over \$5 million. There are also 2.8 million French speakers

Monsieur Plante, la parole est à vous.

Yan Plante, président-directeur général, Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui.

La modernisation de la Loi sur les langues officielles a suscité de grands espoirs. Le règlement qui sera éventuellement mis en œuvre doit avoir pour mission de donner plus de possibilités, pas de les restreindre par manque de précision ou de clarté.

RDÉE Canada croit qu'un règlement est nécessaire pour préciser l'intention et la portée de la loi. Cependant, nous soulignons qu'un règlement incomplet serait potentiellement pire qu'une absence de règlement et assurément une occasion manquée.

La partie VII de la loi est le cœur battant de l'engagement fédéral. Elle donne le ton. Elle oblige les institutions à prendre des mesures positives pour favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à tenir compte des impacts négatifs inhérents à des décisions qui pourraient être prises.

Cela peut s'articuler par différents moyens, y compris l'imposition de sanctions administratives pécuniaires dans les cas de non-conformité à la loi.

À notre avis, ce qui est plus important encore, c'est d'avoir un règlement qui favorisera un changement de paradigme au sein de l'appareil fédéral dans sa façon d'aborder les questions liées aux statuts linguistiques.

Des intervenants ont déjà proposé que le règlement s'inspire de la Politique en matière d'immigration francophone d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Nous appuyons sans réserve cette proposition, car elle est aussi au cœur de notre recommandation au comité et au gouvernement.

Le règlement devrait exiger le développement et l'application d'une lentille francophone dans tous les programmes, politiques et initiatives du gouvernement fédéral. Cela est nécessaire, parce que l'obligation de favoriser le développement des communautés est généralement interprétée de manière restrictive par certains ministères. On la voit comme une case à cocher, mais on ne voit pas toujours les possibilités qui sont à portée de main. Pourtant, le bilinguisme canadien offre énormément de possibilités stratégiques à notre pays.

Au Canada, je rappelle qu'il y a plus de 116 000 entreprises francophones qui ont pignon sur rue à l'extérieur du Québec. Environ 40 % d'entre elles ont un chiffre d'affaires de plus de 1 million de dollars et 11 % ont des revenus annuels de plus

in minority communities across the country. These entrepreneurs, workers, families and individuals make an extraordinary contribution to our economy.

Despite that, when an economic agency or department designs a program, initiative or strategy without assessing whether it's relevant to incorporate a francophone dimension, there's a potential shortfall for Canada.

This is the result of a framework that thinks about positive measures almost exclusively in terms of relations with the provinces and territories but is generally limited to negative impacts when it comes to federal institutions, more directly.

You would agree with me that it's important to adopt a different initial stance if the goal is to avoid negative impacts or, conversely, if the goal is to apply leverage. The first one puts you on the defensive, while the other puts you on the offensive.

There are a number of examples, but I'll limit myself to two that are particularly evocative: the Federal Tourism Growth Strategy and Canada's Africa Strategy. The word "francophone" is barely mentioned a few times, as if there was no choice, as if the creators had only given it a few minutes' thought to ensure that there were no significant negative impacts.

Clearly, we did not assess all the potential that comes with adding this obvious strategic approach regarding the French fact, which should have a significant place in both these strategies for the benefit of Canada. The day-to-day reality is that a department is dedicated to fulfilling its obligations. It rarely goes beyond that. Regardless of the political stripe of the government in power, the government has been programmed that way for a long time.

You will have understood that, for us, the implementation of a mandatory francophone lens should not only protect against negative impacts; it should also assess whether there are specific opportunities.

In conclusion, we believe that the draft regulations must be reviewed to make them clearer. It's important to specify, define, calibrate and quantify what positive measures and negative impacts are. At what threshold does a negative impact become unacceptable in the eyes of the executive authority?

In terms of employment, for example, would a decision that leads to job losses for francophones in minority communities be acceptable? If so, how many job losses would be acceptable?

It would be appropriate to define a method for calculating compensation if the government goes ahead with a decision that has significant negative impacts. Collectively, we have to seek

de 5 millions de dollars. Il y a aussi 2,8 millions de locuteurs francophones en situation minoritaire au pays. Ces entrepreneurs, ces travailleurs, ces familles et ces individus font une contribution extraordinaire à notre économie.

Malgré cela, lorsqu'une agence ou un ministère économique conçoit un programme, une initiative ou une stratégie sans évaluer la pertinence d'y intégrer une dimension francophone, il y a potentiellement un manque à gagner pour le Canada.

C'est le résultat d'un cadre qui pense aux mesures positives presque uniquement dans les relations avec les provinces et les territoires, mais se limite généralement aux impacts négatifs en ce qui concerne les institutions fédérales plus directement.

Vous conviendrez avec moi qu'il faut adopter une posture initiale différente si l'on veut éviter des impacts négatifs ou si l'on souhaite, au contraire, concrétiser des effets de levier. Avec l'un, on est en défensive, alors qu'avec l'autre, on est à l'offensive.

Il y a plusieurs exemples, mais je vais me limiter à en nommer deux qui sont particulièrement évocateurs : la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme et la Stratégie du Canada pour l'Afrique. On y effleure à peine le mot « francophone » à quelques reprises, comme si on n'avait pas le choix, comme si on n'y avait réfléchi que quelques minutes pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'impacts négatifs importants.

À l'évidence, nous n'avons pas évalué tout le potentiel qui existe dans le fait d'ajouter cet axe stratégique pourtant qui éminent du fait français, qui devrait avoir une place importante dans ces deux stratégies au bénéfice du Canada. La réalité du quotidien, c'est qu'un ministère se consacre à livrer ses obligations. Il va rarement au-delà de cela. Peu importe la couleur politique du gouvernement en place, c'est l'appareil qui est programmé ainsi depuis longtemps.

Vous aurez compris que, pour nous, la mise en place d'une lentille francophone obligatoire ne devrait pas seulement protéger les impacts négatifs; elle devrait aussi évaluer s'il y a des possibilités particulières.

En conclusion, nous croyons que le projet de règlement doit être revu pour qu'il soit plus clair. Il faut préciser, définir, calibrer, chiffrer ce que sont les mesures positives et les impacts négatifs. Quel seuil d'un impact négatif devient inacceptable aux yeux du pouvoir exécutif?

En matière d'emploi, par exemple, est-ce qu'une décision qui entraînerait des pertes d'emplois auprès de francophones en situation minoritaire serait acceptable? Si oui, combien de pertes d'emplois seraient acceptables?

Il serait pertinent de définir une méthode de calcul pour une compensation si le gouvernement va de l'avant avec une décision comportant des impacts négatifs importants. Collectivement, on

out tangible economic results. On the face of it, the draft regulations are still too vague and too open to interpretation.

The risk is a failure to respect the legislator's obvious intention to no longer simply consider the needs of communities, but to meet them.

Thank you for listening. We are ready to answer your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Plante. The floor is yours, Mr. Désilets.

Antoine Désilets, Executive Director, Société Santé en français: Mr. Chair and members of the committee, thank you for the invitation to appear today.

I'm speaking at a time when the expectations of the francophone and Acadian communities are very high. After years of mobilization, the modernization of the Official Languages Act was finally supposed to make it possible to progress toward substantive equality between French and English in Canada.

First, I would like to make it clear that the Société Santé en français fully supports the recommendations submitted by the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada when it appeared before this committee.

I would also like to highlight the quality of your work, including your report entitled *Breaking Down Language Barriers in Health Care*, published in February 2026, which I will reference today.

Let us recall the purpose of the regulations: to give federal institutions the tools to truly implement the objectives of the act. Good regulations lead to concrete actions. Ill-defined regulations open the door to ambiguity and, in practice, the temptation to take the path of least resistance. I would like to illustrate this issue using the health sector.

Your report makes it clear: The gap between principles and reality is not theoretical. It has direct consequences on the quality and safety of care.

Let us take a concrete example. In March 2023, the federal government and the provinces signed bilateral health agreements based on clear principles, including the principle of equal access to health services for equity-seeking individuals and groups, including official language minority communities.

That principle is spelled out in black and white in the 13 bilateral agreements signed with the provinces and territories. It's rare to see such an explicit consensus between Ottawa and the provinces when it comes to health care. However, in the vast

doit chercher des résultats tangibles sur le terrain économique. À sa face même, le projet de règlement est encore trop flou et porte trop à l'interprétation.

Le risque est de ne pas respecter l'intention évidente du législateur de ne plus simplement considérer les besoins des communautés, mais bien de les combler.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Plante. La parole est à vous, monsieur Désilets.

Antoine Désilets, directeur général, Société Santé en français : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître aujourd'hui.

Je m'exprime dans un contexte où les attentes des communautés francophones et acadiennes sont très élevées. Après des années de mobilisation, la modernisation de la Loi sur les langues officielles devait enfin permettre de progresser vers l'égalité réelle entre le français et l'anglais au Canada.

D'emblée, je tiens à préciser que la Société Santé en français appuie pleinement les recommandations présentées par la FCFA du Canada lors de sa comparution devant ce comité.

Je souhaite également souligner la qualité de vos travaux, notamment votre rapport intitulé *Faire tomber les barrières linguistiques en santé*, publié en février 2026, auquel je ferai référence aujourd'hui.

Rappelons l'objectif du règlement : outiller les institutions fédérales pour qu'elles mettent réellement en œuvre les objectifs de la loi. Un bon règlement mène à des actions concrètes. Un règlement imprécis laisse place à l'ambiguïté et, dans la pratique, à la tentation de prendre le chemin de moindre résistance. J'aimerais illustrer cet enjeu à partir du secteur de la santé.

Votre rapport le montre clairement : l'écart entre les principes et la réalité n'est pas théorique. Il a des conséquences directes sur la qualité et la sécurité des soins.

Prenons un exemple concret. En mars 2023, le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu des accords bilatéraux en santé fondés sur des principes clairs, notamment le principe d'égalité d'accès aux services de santé pour les personnes et les groupes en quête d'équité, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ce principe apparaît noir sur blanc dans les 13 accords bilatéraux signés avec les provinces et les territoires. Dans le domaine de la santé, il est rare de voir un consensus aussi explicite entre Ottawa et les provinces. Or, dans la grande

majority of jurisdictions, the agreement implementation plans don't reflect that principle through any concrete measures to provide access to health services in French.

The result is simple: The principle exists on paper, but it isn't put into practice in public decisions. However, the modernized act provides that federal institutions must take the necessary measures to promote the vitality of official language communities in any agreement signed with the provinces, implement positive measures and take into account the impact of their decisions on communities.

The reality is that there is little impact analysis and few concrete measures. Every year, the federal government transfers billions of dollars to the provinces to improve access to health services in Canada, without clear consideration for access to services in French. In other words, it continues to invest heavily in a system that your committee itself recognizes as linguistically inequitable, without addressing the structural causes of the problem.

When the Official Languages Act is not fully applied, the federal government contributes to widening the gap between the services offered to the majority and the services accessible to our communities.

Let us go back to our example. We had a modernized act that clarified the responsibilities of federal institutions. We had principles in the bilateral agreements that explicitly recognized our communities.

In theory, everything was set. However, the results are limited in practice. Why the discrepancy? My guess is simple: In complex negotiations, the path of least resistance prevailed and language obligations were set aside.

This brings us to a fundamental question: What is the value of principles and laws if they are not translated into concrete decisions and actions? That is precisely where regulations become instrumental. If the draft regulations we are discussing today had been in effect, would they have prevented this disconnect in the agreements I was talking about? Today, my answer is no.

Your report supports this observation. The current shortcomings do not stem from a lack of principles, but from a lack of clear obligations, implementation mechanisms and accountability.

The regulations don't truly equip federal institutions to act on complex issues, such as intergovernmental agreements. Several

majorité des administrations, ce principe ne se traduit par aucune mesure concrète visant l'accès aux services de santé en français dans les plans de mise en œuvre des accords.

Le résultat est simple : le principe existe sur papier, mais il n'est pas opérationnalisé dans les décisions publiques. Pourtant, la loi modernisée prévoit que les institutions fédérales doivent prendre les mesures nécessaires pour favoriser la vitalité des communautés de langue officielle dans tout accord signé avec les provinces, mettre en place des mesures positives et tenir compte des impacts de leurs décisions sur les communautés.

Dans les faits, on observe peu d'analyses d'impact et peu de mesures concrètes. Des milliards de dollars du gouvernement fédéral sont transférés aux provinces chaque année pour améliorer l'accès aux services de santé au Canada, sans que l'accès aux services en français soit clairement pris en compte. Autrement dit, on continue d'investir massivement dans un système que votre comité reconnaît lui-même comme étant inéquitable sur le plan linguistique, sans corriger les causes structurelles du problème.

Lorsque la Loi sur les langues officielles n'est pas pleinement appliquée, le gouvernement fédéral contribue à creuser l'écart entre les services offerts à la majorité et les services accessibles à nos communautés.

Reprenons l'exemple. Nous avons une loi modernisée qui clarifiait les responsabilités des institutions fédérales. Nous avons, dans les accords bilatéraux, des principes reconnaissant explicitement nos communautés.

En théorie, toutes les conditions étaient réunies pour agir. Pourtant, les résultats en pratique sont limités. Comment expliquer cet écart? L'hypothèse que j'avance est simple : dans des négociations complexes, le chemin de moindre résistance l'a emporté et les obligations linguistiques ont été mises de côté.

Cela nous amène à une question fondamentale : quelle est la valeur des principes et des lois s'ils ne se traduisent pas dans des décisions et des actions concrètes? C'est précisément là que le règlement devient déterminant. Si le projet de règlement dont nous discutons aujourd'hui avait été en vigueur, aurait-il permis d'éviter ce décalage dans les accords dont je vous parlais? Aujourd'hui, ma réponse est non.

Votre rapport vient renforcer ce constat. Les lacunes actuelles ne relèvent pas d'un manque de principes, mais d'un manque d'obligations claires, de mécanismes de mise en œuvre et de reddition de comptes.

Le règlement ne vient pas réellement outiller les institutions fédérales pour agir dans des dossiers complexes, comme

key elements are still unclear: the definition of positive measures, the impact analyses to be conducted, consultations with communities and the mechanisms to measure progress.

Your February report also recommends providing a better framework for language obligations, in particular by linking them more clearly to federal health funding mechanisms.

Finally, the regulations should specify that these obligations must be taken into account at all stages of the negotiation of agreements with the provinces and territories. In other words, the regulations must equip federal institutions to act not only when it's easy, but especially when it's difficult.

I turn to you, members of the committee. If, like me, your goal is for the situation of official language communities to tangibly improve, then the draft regulations are insufficient at this stage.

Your report is a powerful reminder that, behind these issues, there are very real consequences for patients in terms of their safety, their understanding of care and their dignity. Language barriers lead to misdiagnosis, poorer understanding of treatments and worsening health outcomes.

Without clear and robust regulations, the modernization of the act risks having no impact, at least in terms of health. Thank you for listening.

The Chair: Thank you, Mr. Désilets.

We will now proceed to questions from the senators, and we will try to keep questions and answers to five minutes per senator. We'll be able to do a second round, since we're a small group. I would also like to inform you that Senator Gerba has joined us since the meeting began.

Senator Moncion: Good evening and welcome, gentlemen. My first question is this: Did you take part in Treasury Board's pre-consultations?

Mr. Désilets: We were part of the network of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. We met with them in groups.

Senator Moncion: When you tabled your report, did you do so through the FCFA or did you table independent reports?

Mr. Désilets: Independent reports.

les accords intergouvernementaux. Plusieurs éléments essentiels demeurent flous : la définition des mesures positives, les analyses d'impact à réaliser, les consultations avec les communautés et les mécanismes permettant de mesurer les progrès.

Votre rapport de février recommande d'ailleurs de mieux encadrer les obligations linguistiques, notamment en les liant plus clairement aux mécanismes fédéraux de financement en matière de santé.

Enfin, le règlement devrait préciser que ces obligations doivent être prises en compte à toutes les étapes de la négociation des accords avec les provinces et territoires. En d'autres mots, le règlement doit outiller les institutions fédérales pour agir non seulement lorsque c'est facile, mais surtout lorsque c'est difficile.

Je me tourne vers vous, mesdames et messieurs les membres du comité. Si, comme moi, votre objectif est que la situation des communautés de langue officielle s'améliore concrètement, alors le règlement proposé est insuffisant à ce stade-ci.

Votre rapport nous rappelle avec force que, derrière ces enjeux, il y a des conséquences bien réelles pour les patients pour ce qui est de leur sécurité, leur compréhension des soins et leur dignité. Les barrières linguistiques mènent à des erreurs de diagnostic, à une moins bonne compréhension des traitements et à une détérioration des résultats en matière de santé.

Sans un règlement clair et robuste, la modernisation de la loi risque de demeurer sans impact — en santé du moins. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, monsieur Désilets

Nous passons à la période des questions et nous allons essayer de garder les questions et les réponses à cinq minutes chacune. On pourra faire un deuxième tour, puisque nous sommes un petit groupe. Je vous informe aussi que la sénatrice Gerba s'est jointe à nous depuis le début de la réunion.

La sénatrice Moncion : Bonsoir et bienvenue, messieurs. Voici ma première question : avez-vous fait partie des préconsultations du Conseil du Trésor?

M. Désilets : Nous faisons partie du réseau de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Nous les avons rencontrés en groupes.

La sénatrice Moncion : Quand vous avez soumis votre rapport, l'avez-vous fait par l'entremise de la FCFA ou avez-vous soumis des rapports indépendants?

M. Désilets : Des rapports indépendants.

Senator Moncion: Out of the independent reports you tabled, did Treasury Board take any proposals into account? Did you find your recommendations in the regulations?

Mr. Désilets: For the Société Santé en français, no. We didn't table our own brief; we joined the FCFA. We have not seen the results of the consultations. We heard that there was a significant gap between what had been heard during the consultations and what was there in the regulations produced by Treasury Board.

Mr. Plante: It's the same thing for us.

Senator Moncion: Do you feel that the consultations the federal government carried out before this bill was introduced were effective?

Mr. Désilets: [Technical difficulties] sections of the act regarding consultations and how to do them properly in terms of official language communities. I think that's the crux of the regulations issue. There can be consultations, but how do people know if a consultation is effective? Are we looking for the process or the results of the consultation? A good example would be consultation regulations that require a certain degree of alignment between the results and the messages that were communicated. That would probably give us stronger draft regulations.

Mr. Plante: As I understand it, efforts have been made since 2005 to specify, for example, what the positive measures are through regulation. It has been some time. We welcome the government's effort with the new act and were among those who applauded it. We also welcome the fact that there is an attempt to achieve something by regulation, because we believe in it. Regulations are needed to define the legislator's intent, the scope of the act, and so on. At the same time, we must seize this opportunity. These situations must no longer be left to the interpretation of individuals within each department.

To answer your question, we were consulted, but do the regulations contain everything we would have liked? Probably not entirely.

Senator Moncion: There are always the same shortcomings, because you mentioned a number of them, including vagueness and insufficient regulations. You talk about limited outcomes as well as expectations. I think there was a lot of focus on regulations, and we're disappointed to see that there isn't more concrete action compared to the high expectations.

Mr. Désilets: In health, the example we have is that the law tells us that the government must take the necessary measures in the agreements to promote vitality. That's not yet understood in the same way by all public service teams. I hear officials say that

La sénatrice Moncion : Parmi les rapports indépendants que vous avez soumis, y a-t-il des propositions qui ont été prises en compte par le Conseil du Trésor? Avez-vous retrouvé vos recommandations dans le règlement?

M. Désilets : Pour la Société Santé en français, non. Nous n'avons pas soumis notre propre mémoire; nous nous sommes joints à la FCFA. Nous n'avons pas vu les résultats des consultations. On avait entendu dire qu'il y avait un écart important entre ce que l'on a entendu lors des consultations et ce que l'on a vu dans le règlement produit par le Conseil du Trésor.

M. Plante : C'est la même chose pour nous.

La sénatrice Moncion : Avez-vous le sentiment que les consultations menées par le gouvernement fédéral avant le dépôt de ce projet de loi ont été efficaces?

M. Désilets : [Difficultés techniques] à des articles de la loi quant aux consultations et à la façon de bien les faire en ce qui a trait aux communautés de langue officielle. Je pense que le cœur de la question du règlement est là. On peut faire des consultations, mais comment sait-on qu'une consultation est efficace? Cherchons-nous le processus ou le résultat de la consultation? On a un bel exemple avec un règlement de consultation qui demande un certain alignement des résultats avec les messages qui ont été communiqués. On aurait alors probablement un projet de règlement plus fort.

M. Plante : Selon ma compréhension, c'est depuis 2005 que l'on cherche à préciser, par exemple, ce que sont des mesures positives par voie de règlement. Cela fait un bon moment. On salue l'effort du gouvernement avec la nouvelle loi; nous faisons partie de ceux qui ont applaudi la situation. On salue aussi le fait qu'il y a une tentative en vue d'en arriver à quelque chose par règlement, parce qu'on y croit : il faut un règlement pour définir l'intention du législateur, la portée de la loi, et cetera. En même temps, c'est une occasion qu'il ne faut pas manquer. Il ne faut plus laisser ces situations à l'interprétation des individus au sein de chacun des ministères.

Pour répondre à votre question, on nous a consultés, mais est-ce que l'on retrouve dans le règlement ce qu'on aurait souhaité? Probablement pas complètement.

La sénatrice Moncion : Ce sont toujours les mêmes lacunes, parce que vous en avez quand même mentionné plusieurs, notamment des écarts flous et des règlements insuffisants. Vous parlez de résultats limités et d'attentes. Je pense qu'on avait misé beaucoup sur les règlements, et nous sommes déçus de voir qu'il n'y a pas plus de concret par rapport aux attentes, qui étaient élevées.

M. Désilets : En santé, l'exemple que nous avons est le suivant : la loi nous indique que le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour favoriser la vitalité dans les accords. Ce n'est pas encore compris de la même façon par

there is no obligation to force the provinces to impose language clauses. However, this misinterpretation of the language of the act leads to inaction. Taking the necessary steps toward inclusion doesn't mean doing nothing. It doesn't mean forcing it either; it means taking action and showing that an effort has been made. The regulation as it stands will not help us clarify that.

Senator Cormier: Welcome, gentlemen. You are articulating a number of issues that we have heard over and over again since the beginning. My questions will focus more on how to move forward in the recommendations made with respect to the regulations.

I'll start with the agreements. What are the actual responsibilities of the provinces and territories under the federal Official Languages Act? In the agreements, we hear that there is great reluctance to impose anything on the provinces and territories. In the language agreements and clauses, how could we be more specific in the recommendations we make to help the federal government be clearer with the provinces and territories? In other words, should there be a minimum content of language clauses? What are the criteria for a good language clause? What can you tell us about that thinking process? This applies to the economic sector as well as the health sector.

Mr. Désilets: To answer your first question about the provinces' obligations to follow federal legislation, there are none. These are responsibilities that the federal government has almost unanimously set itself. The responsibility is to do what is necessary and to conduct impact analyses on the effects of the decisions that are made. I was alluding to health transfers in Canada. When the federal government sends the provinces \$60 billion a year, we inflate the size of health care systems and create more health services. When the linguistic lens is not applied, since the provinces have no obligations, almost nothing is done for official language communities. The federal government is essentially becoming complicit in the existing service gap because it does not enforce the Official Languages Act on health transfers, for example. I talked about that in my opening remarks.

It starts with the federal government taking responsibility for the laws it has passed. As for language clauses, to determine whether a measure is positive, we have to look at the impact it has. A positive measure is not an intention, but an action that has to have a positive impact. We need to become better able to analyze the impact of measures. Then, when there are potential

toutes les équipes de la fonction publique. J'entends des fonctionnaires dire qu'il n'y a pas d'obligation de forcer les provinces à imposer des clauses linguistiques. Or, cette mauvaise interprétation du langage de la loi cause une inaction. Faire prendre des mesures nécessaires pour favoriser l'inclusion, ce n'est pas ne rien faire; ce n'est pas non plus forcer, mais il faut poser des gestes et montrer qu'un effort a été réalisé. Le règlement, dans sa forme actuelle, ne nous aidera pas à clarifier ce genre de situation.

Le sénateur Cormier : Bienvenue, messieurs. Vous articulez un certain nombre d'enjeux qu'on entend de façon récurrente depuis le début. Mes questions cibleront davantage la façon d'avancer dans les recommandations qui sont faites par rapport à ce règlement.

Je commencerai par les accords. Quelles sont réellement les responsabilités des provinces et des territoires en vertu de la Loi sur les langues officielles fédérale? Dans ces accords, on entend dire qu'il y a une grande réticence à imposer quoi que ce soit aux provinces et aux territoires. Dans ces ententes et ces clauses linguistiques, comment pourrait-on être plus précis dans les recommandations qu'on ferait pour aider le gouvernement fédéral à être plus clair avec les provinces et les territoires? En d'autres mots, devrait-il y avoir un contenu minimal des clauses linguistiques? Quels sont les critères d'une bonne clause linguistique? Que pouvez-vous nous dire sur cette réflexion? Je pense au secteur économique, ainsi qu'au secteur de la santé.

M. Désilets : Pour répondre à votre première question sur les obligations des provinces de suivre la loi fédérale, il n'y en a aucune. Ce sont des responsabilités que le gouvernement fédéral s'est données de façon quasi unanime. La responsabilité est de faire le nécessaire et de faire des analyses d'impact sur les répercussions des décisions qui sont prises. Je nommais sans les nommer les transferts en matière de santé au Canada. Quand le gouvernement fédéral envoie aux provinces 60 milliards de dollars par année, on gonfle la taille des systèmes de santé et on crée plus de services de santé. Quand on n'applique pas la lentille linguistique, comme les provinces n'ont pas d'obligations, presque rien n'est fait auprès des communautés de langue officielle. Le gouvernement fédéral devient, essentiellement, complice de l'écart qui existe dans les services en raison de l'inapplication de la Loi sur les langues officielles sur les transferts de santé, par exemple. J'en ai parlé dans mon discours d'ouverture.

Cela commence par une prise de responsabilité du gouvernement fédéral sur les lois qu'il a adoptées. Quant aux clauses linguistiques, pour savoir si une mesure est positive, il faut regarder l'incidence qu'elle a. Une mesure positive n'est pas une intention, mais un geste qui doit avoir une incidence positive. Il nous faut mieux développer une capacité d'analyse

gaps between the impact of policies and the intent of the act, the act is also clear in that measures must be developed to mitigate negative impacts.

Currently, during highly complicated agreement negotiations that involve several federal authorities, that is not being done. From my perspective in health care, I certainly don't see it.

Mr. Plante: I'll continue in the same vein: Collecting data and having more information are very useful.

I mentioned earlier that there are more than 116,000 francophone businesses outside Quebec. In a survey we commissioned, we found that less than 5% of the population could guess how many businesses there are.

It can't be a surprise that public policy-makers sometimes don't think it's a good idea to put special or positive measures in place if they feel that the critical mass isn't there or that there aren't enough businesses or individuals.

As stakeholders, we have a responsibility to inform people and underline the message that these businesses exist, but we need to gather more information, conduct more studies and collect more data. We don't have a lot of data on the francophone minority community.

When even our public policy-makers underestimate the need or the numbers, that's an issue.

There is also another element that has more to do with the political arena. The federal government could impose conditions on transfers. It could decide to put conditions for the application of language clauses for certain levels of transfers. Will it? The Government of Canada has the power to do so.

Senator Cormier: You're talking about a different interpretation depending on their responsibilities. Do you believe that federal institutions should have action plans with timelines when they implement the regulations? Do you think that would be helpful? Would it be appropriate to have a governance road map from Treasury Board to apply some kind of consistency in the implementation of the Part VII regulations?

If you were in the shoes of the Treasury Board of Canada Secretariat or federal institutions, what would you say about that?

Mr. Plante: I would say yes. It would be good to have an action plan, guidelines, a road map and a lens, all of which are important. One of the issues — and I've experienced this from the inside in a previous career — is that our poor Minister of

de l'incidence des mesures. Puis, lorsqu'on voit qu'il peut y avoir des écarts entre l'incidence des politiques et l'intention de la loi, la loi est claire aussi : il faut développer des mesures pour mitiger les incidences négatives.

Actuellement, dans un contexte de négociation des accords qui est extrêmement compliqué et combine plusieurs instances fédérales, cela n'est pas fait. En tout cas, si je me fie à mes yeux axés sur les soins de santé, je ne le vois pas.

M. Plante : Je vais aller dans le même sens : la collecte de données et le fait d'avoir plus d'information, c'est très utile.

J'ai mentionné plus tôt qu'il y avait plus de 116 000 entreprises francophones à l'extérieur du Québec. Dans un sondage qu'on a commandé, on a constaté que moins de 5 % de la population pouvait deviner quel est le nombre d'entreprises.

On ne peut pas être surpris du fait que, parfois, des décideurs de politique publique ne croient pas que c'est une bonne idée de mettre en place des mesures spéciales ou positives s'ils ont l'impression que la masse critique n'est pas là ou qu'il n'y a pas assez d'entreprises ou d'individus.

En tant qu'intervenants, nous avons la responsabilité d'informer et de répéter ce message : ces entreprises existent, mais il faut aller chercher plus d'information, faire plus d'études et collecter plus de données. On n'a pas beaucoup de données sur la francophonie en situation minoritaire.

Lorsque même nos décideurs publics sous-estiment le besoin ou la masse, c'est un enjeu.

Il y a aussi un autre élément qui a plus à voir avec le terrain politique. Le gouvernement fédéral pourrait imposer des conditions dans ces transferts. Il pourrait décider que, pour certains niveaux de transfert, il y a des conditions d'application de clauses linguistiques. Est-ce qu'il va faire cela? Le gouvernement du Canada a le pouvoir de le faire.

Le sénateur Cormier : Vous parlez d'une interprétation différente en fonction de leurs responsabilités. Croyez-vous que les institutions fédérales, dans le contexte de la mise en œuvre de ce règlement, devraient avoir des plans d'action avec des échéanciers? Croyez-vous que ce serait utile? Est-ce qu'il y aurait lieu d'avoir un guide de gouvernance de la part du Conseil du Trésor pour trouver une espèce de cohérence dans la mise en œuvre du règlement de la partie VII?

Si vous étiez dans les chaussures du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ou des institutions fédérales, qu'est-ce que vous diriez par rapport à cela?

M. Plante : Je dirais oui à cela. Il serait bon d'avoir un plan d'action, des lignes directrices, un guide, une lentille; tout cela est important. L'un des enjeux — et je l'ai vécu de l'intérieur dans une carrière passée —, c'est que notre pauvre ministre des

Official Languages works horizontally. He can't call the Department of Health and hold the Deputy Minister of Health accountable. It has to go through the Minister of Health, who makes the decisions.

We need a central agency — be it Treasury Board, the Department of Finance or the Privy Council Office — that has the legitimacy required to demand accountability within the government. That's where I think a lens or an action plan would be a great idea.

Let's take the example of Canada's Africa Strategy, which I was talking about earlier. There is a short paragraph on page 11 where it says that French is spoken in Africa and in our country. That's all.

If only we had taken a more proactive approach A huge percentage of our francophone community is made up of African immigrants at the moment. These are highly educated people who have a business network and personal contacts and who can facilitate relationships in Africa. Canada has a good reputation in Africa and is not seen as a colonizer. There are so many opportunities to recruit talent and develop business.

There is one small paragraph. It looks like the strategy was written by majority-language speakers who checked off a little obligation to include a mention of French, but we saw it as a defensive gesture, not offensive. I am glad that Canada's African Strategy exists, but I would have liked to see a full chapter on how we can leverage the francophone community.

Mr. Désilets: You can't change what you can't measure. Planning should aim to achieve concrete results and there should be follow-up along the way. That's often what's missing.

Earlier I mentioned bilateral health agreements. There are supposed to be reports every year on their impact. Bilateral agreements have program conditions that are in signed agreements, as opposed to transfers. Those reports have not yet been made public. We've been involved in bilateral agreements for three years. There is certainly a lack of capacity to measure the current progress of investments in the health sector, for example.

Regarding your second question, you identified exactly why the regulations need to be stronger to ensure consistency among institutions. It must be hard to be a federal public servant right now and have to apply the act without clear directives. Each federal institution is trying to determine how to comply with the act. There are a lot of good-faith people trying to do the same work right now, and I think the regulations as they stand miss the opportunity to help those teams.

Langues officielles fait un travail horizontal. Il ne peut pas appeler au ministère de la Santé et demander des comptes au sous-ministre de la Santé; il faut qu'il passe par le ministre de la Santé, qui prend les décisions.

Il faut une agence centrale — que ce soit le Conseil du Trésor, le ministère des Finances ou le Bureau du Conseil privé — qui a la légitimité nécessaire pour demander une reddition de comptes au sein du gouvernement. C'est là où je pense qu'une lentille ou un plan d'action serait excellent.

Prenons l'exemple de la Stratégie du Canada sur l'Afrique, dont je parlais plus tôt. Il y a un petit paragraphe à la page 11 où l'on mentionne qu'on parle français sur le continent et dans notre pays; c'est tout.

Pourtant, si on avait adopté une approche plus proactive... Il y a un énorme pourcentage de notre francophonie qui est issue de l'immigration du continent africain en ce moment. Ce sont des gens fort éduqués, qui ont un réseau d'affaires et un réseau de contacts personnels, qui peuvent faciliter les relations en Afrique. Le Canada a une bonne réputation en Afrique et n'est pas vu comme un colonisateur. Il y a énormément d'occasions pour recruter du talent et développer des affaires.

Il y a un petit paragraphe; on dirait donc que la stratégie a été écrite dans la langue de la majorité en cochant une petite obligation d'inclure une mention du français, mais on l'a vu comme un geste défensif, pas offensif. Je suis content qu'il y ait une Stratégie du Canada pour l'Afrique, mais j'aurais aimé qu'il y ait un chapitre complet sur la façon dont on peut utiliser l'effet de levier de la francophonie.

M. Désilets : On ne peut pas changer ce qu'on ne peut pas mesurer. On devrait planifier afin d'obtenir des résultats concrets et on devrait faire le suivi en cours de route; c'est souvent ce qu'il manque.

Je mentionnais plus tôt les accords bilatéraux en santé; on est censé avoir des rapports chaque année sur leur impact. Les accords bilatéraux ont des conditions d'octroi; cela figure dans des accords signés, contrairement aux transferts. Ces rapports n'existent pas encore publiquement. Cela fait trois ans qu'on est impliqué dans les accords bilatéraux. Il y a certainement un manque de capacité à mesurer l'avancement actuel des investissements dans le secteur de la santé, par exemple.

Concernant votre deuxième question, vous avez nommé exactement la raison pour laquelle le règlement doit être plus fort pour assurer une cohérence entre les institutions. Cela ne doit pas être facile d'être un fonctionnaire fédéral en ce moment et de devoir appliquer la loi sans directives claires. Chaque institution fédérale essaie de déterminer comment suivre la loi. Il y a énormément de gens de bonne foi qui essaient de faire le même travail en ce moment; à mon avis, le règlement, dans sa version actuelle, rate l'occasion d'aider ces équipes.

Senator Gerba: I think Mr. Plante read my mind. He said it all and answered my questions.

I'd still like to hear what you have to say about what should have been done under the two strategies you mentioned, the Federal Tourism Growth Strategy and Canada's Africa Strategy. I agree with you that 62% of the world's francophone population is made up of Africans. What's more, many of these young francophones are in Canada.

I'd like to hear what you think should have been done. How could the draft regulations be improved to address these issues?

Mr. Plante: In my opinion, if the regulations were more specific instead of intending to apply positive measures, we would impose a requirement to have a lens, thought process or analysis. We're imposing the requirement that every time a department presents a strategy, program or policy, it must go through a thought process and use an analytical grid to see not only whether there are negative impacts forcing it to protect communities, but also to realize opportunities and leverage. That would force each department to consider these questions and prepare a report every time. We could have a review every three years or every five years. We could have, for example, a department that says, "In the last five years, you used the lens 100 times. You didn't apply it 80 times because the analysis wasn't bearing fruit; you applied it 20 times, and here are the results."

Then the government probably would not have set up a Canada-wide tourism strategy where there is a chapter on everything except francophone tourism.

Senator Gerba: I agree.

In your opening remarks, you mentioned the issue of avoiding the negative impacts of decisions that have an impact on official language communities. However, you explained that the draft regulations did not specify what the negative threshold is.

How would you recommend that it be clearly defined?

Mr. Plante: I'm not a legal expert or a lawyer. We work in the economic development sector, but we are active in the employment sector. For any measure — according to the terms of the act, it has to be a structuring measure — let's say that, when you apply the test, you come to the conclusion that there is a negative impact. Right now, whether the impact is negative or not is left to the interpretation of a department, for example, if it is too much or not enough, or what the consequences are if

La sénatrice Gerba : Je pense que M. Plante a lu dans mes pensées; il a tout dit et a répondu à mes questions.

J'aimerais quand même vous entendre sur ce qu'on aurait dû faire dans le cadre de ces deux stratégies que vous avez mentionnées : la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme et la Stratégie du Canada pour l'Afrique. Je suis d'accord avec vous : la francophone africaine, c'est 62 % de la francophonie mondiale. De plus, beaucoup de ces jeunes francophones sont au Canada.

J'aimerais vous entendre sur ce qu'on aurait dû faire. Comment le projet de règlement pourrait-il être amélioré pour répondre à ces questions?

M. Plante : À mon avis, si on était plus précis dans le règlement, plutôt que d'avoir des intentions de mesures positives, on imposerait une exigence d'avoir une lentille, une réflexion ou une analyse. On impose l'exigence selon laquelle, chaque fois qu'un ministère présente une stratégie, un programme ou une politique, il doit faire cette réflexion et se servir de cette grille d'analyse pour voir non seulement s'il y a des impacts négatifs qui forcent à protéger les communautés, mais aussi d'avoir des occasions et un effet de levier à concrétiser. Chaque fois, cela forcerait chacun des ministères à se poser ces questions et à faire un rapport. On pourrait avoir une révision tous les trois ans ou tous les cinq ans. On aurait pu avoir, par exemple, un ministère qui dit : « Dans les cinq dernières années, vous avez utilisé cette lentille 100 fois; vous ne l'avez pas utilisée 80 fois, parce que l'analyse ne portait pas ses fruits; vous l'avez utilisée 20 fois, et voici les résultats. »

Dans ce cas, on n'en serait sans doute pas arrivé à une stratégie pancanadienne sur le tourisme où il y a un chapitre sur tout ce qui existe, mais pas sur le tourisme francophone.

La sénatrice Gerba : Je suis d'accord.

Vous avez évoqué dans vos remarques liminaires l'enjeu qui est d'éviter les impacts négatifs des décisions ayant des répercussions sur les communautés de langue officielle. Toutefois, vous avez expliqué que le projet de règlement ne précisait pas quel est le seuil négatif.

De quelle manière recommanderiez-vous qu'il soit défini clairement?

M. Plante : Je ne suis ni juriste ni avocat; on travaille dans le secteur du développement économique, mais on est présent dans le secteur de l'emploi. S'il y a une mesure — selon les termes de la loi, il faut que ce soit une mesure structurante —, supposons que lorsqu'on passe le test, on en vient à la conclusion qu'il y a un impact négatif. En ce moment, le fait que l'impact soit négatif ou non est laissé à l'interprétation d'un ministère — par exemple, si c'est trop ou pas assez, ou quelle est la conséquence

the impact is negative and the government uses its democratic privilege to go ahead anyway. We don't know if the analysis has been done or whether a decision has resulted in job losses in a community.

For example, if we put a threshold on employment, should it be a number or a percentage of the number of jobs in a given community or province? I don't know. If there were too big an impact, we would have to think about a compensation mechanism, a bit like we do in trade agreements.

Right now, we're talking about negative impacts, but everyone has an opinion on what a negative impact is and on the threshold that triggers something else.

Mr. Désilets: I'd like to add something quickly that will answer both your questions. RDÉE Canada and the Société Santé en français recently published a report on the francophone health workforce, and the findings were rather alarming. One of the struggles we're experiencing is the issue of credential recognition, and in the health sector, it's particularly challenging.

A large proportion of francophone immigrants come from Africa, and we have few bilateral agreements with African countries on credential recognition.

My premise is that there is inequity between French-speaking and English-speaking Canada in terms of having people's degree recognized. I'm speculating, because we don't have any data. We know how many people arrive in Canada with health care experience, but we don't know how many will be able to work in health care afterwards. This is very alarming to me, because we know that the health of newcomers to Canada deteriorates in the first two years. There is a pool of people who are in great need of health services, but for whom there are structural issues that prevent them from contributing their own skills to the system. In other words, we are making the situation worse.

I think it comes back a bit to the impact of positive measures. A positive measure improves real equity. To know whether real equity is being improved, we need analysis and better data. Again, you can't change what you can't measure. In my opinion, it starts by obtaining more data and applying intelligence to these issues to measure the actual impact of public policies. In health, the challenge is that a lot of it has to go through the provinces, so we have to use all the leverage at our disposal at the federal level.

si l'impact est négatif et que le gouvernement utilise son privilège démocratique pour aller quand même de l'avant? On ne sait pas si cette analyse a été faite et si une décision a généré des pertes d'emplois dans une communauté.

Par exemple, si on mettait un seuil sur l'emploi, est-ce que ce devrait être un nombre ou un pourcentage du nombre d'emplois dans une communauté donnée ou une province? Je ne sais pas. S'il y avait un trop gros impact, il faudrait penser à un mécanisme de compensation, un peu comme on le fait dans des ententes de commerce.

Actuellement, on parle d'impacts négatifs, mais il y a autant d'opinions qu'il y a d'individus sur ce qu'est un impact négatif et sur le seuil qui déclenche autre chose.

M. Désilets : J'aimerais ajouter quelque chose rapidement, et cela répondra à vos deux questions. RDÉE Canada et la Société Santé en français ont publié récemment un rapport sur la main-d'œuvre francophone en santé et il y a des constats assez alarmants. Un des enjeux que l'on vit, c'est la question de la reconnaissance des titres de compétence; dans le secteur de la santé, c'est particulièrement difficile.

En raison des pays d'origine des immigrants francophones, une grande partie vient de l'Afrique et on a peu d'ententes bilatérales avec les pays africains sur la reconnaissance des titres de compétence.

L'hypothèse que je lance, c'est qu'il y a une iniquité dans la capacité de faire reconnaître son diplôme en francophonie canadienne par opposition à l'anglophonie. J'é mets une hypothèse, parce qu'on n'a pas de données. On sait combien de gens arrivent au Canada avec une expérience en matière de santé, mais on ne sait pas combien pourront pratiquer en santé par la suite. Pour moi, cette dynamique est très alarmante, parce qu'on sait que la santé des gens nouvellement arrivés au Canada se dégrade dans les deux premières années. Il y a donc un bassin de gens qui ont un grand besoin de services de santé, mais pour lesquels il y a des enjeux structurels qui les empêchent d'apporter leurs propres forces à ce système. En d'autres mots, on est en train d'empirer la situation.

Selon moi, cela revient un peu à l'impact de la mesure positive. Une mesure positive fait progresser l'équité réelle. Pour savoir si l'on fait progresser l'équité réelle, on a besoin d'analyses et de meilleures données. Je répète qu'on ne peut pas changer ce qu'on ne peut pas mesurer. À mon avis, cela commence par obtenir plus de données et porter de l'intelligence sur ces questions pour mesurer réellement l'impact des politiques publiques. En santé, le défi est qu'une grande partie de tout cela doit se faire par l'intermédiaire des provinces, donc il faut utiliser tous les leviers à notre disposition à l'échelon fédéral.

Senator Aucoin: I thank our guests. I would like to pick up on what you said, Mr. Plante. I really liked how you used the word “opportunities” in your response to Senator Gerba. I think that’s the real issue. Based on your comments, I get the sense that the government is not seeing, writing about or defining the potential opportunities in its proposed agreements with the provinces.

I also really liked how you talked about tourism. For example, the definition of “positive measure” is very vague. Do you think this discretionary approach is contributing or will contribute directly to the fact that distant communities like mine in Chéticamp, communities like Torbé or Pomquet will continue to be systematically forgotten in terms of tourism, health and other economic sectors? How would you suggest fixing that?

Mr. Plante: Thank you for the question. I’ll start by clarifying that it wasn’t my intention to suggest that it never happens.

For example, RDÉE Canada works with the Department of Immigration every year on an event called Destination Canada. We promote the country abroad, present job offers, participate in talent recruitment and so on. In one of its initiatives, this particular department looked for ways to make things better for francophone communities. I don’t want my testimony to give you the impression this doesn’t happen at all.

That said, I don’t think it happens systematically, because there’s no obligation to do it.

In our view, if the negative measures in the draft regulation are kind of vague, if they appear to arise from a genuine and verifiable intent but do not require a specific lens or set of criteria — which I’ll say more about — some departments simply won’t do it systematically. In contrast, if the regulations force every department to apply this filter to every strategy, policy or initiative, I think we’d get a more proactive approach to those opportunities.

I may be naive, but I like looking at things that way. Yes, we have to ensure the survival of our communities, but we’re much more than that. Opportunities exist, and we have to seize them. There are 116,000 francophone businesses and three million French speakers. We have to do something with that.

Here’s my answer: Let’s use the regulations to force the departments’ hands so they have to apply this filter every time.

Le sénateur Aucoin : Merci aux invités. J’aimerais revenir sur ce que vous avez dit, monsieur Plante. J’ai beaucoup aimé que vous ayez utilisé le mot « possibilités » dans votre réponse à la sénatrice Gerba. Je pense que c’est là où le bât blesse, dans le sens où j’ai l’impression, d’après vos commentaires, que le gouvernement ne voit pas, n’écrit pas ou ne définit pas les possibilités qui pourraient exister dans ses projets d’ententes avec les provinces.

J’ai beaucoup aimé aussi que vous parliez du tourisme. Par exemple, dans la définition de mesure positive — qui est très vague —, ne croyez-vous pas que cette approche discrétionnaire contribue ou contribuera directement au fait que la communauté éloignée, comme la mienne à Chéticamp, comme Torbé ou Pomquet, continuera d’être systématiquement oubliée, autant en tourisme que dans d’autres domaines économiques ou en santé? Qu’est-ce que vous suggérez de faire pour rectifier le tir?

M. Plante : Merci pour la question. Je vais commencer par préciser que je ne veux pas envoyer le message selon lequel cela ne se fait jamais.

Par exemple, avec le ministère de l’Immigration, RDÉE Canada travaille chaque année sur un événement qui s’appelle Destination Canada, où l’on fait la promotion du pays à l’étranger, on présente des offres d’emplois, on participe au recrutement de talent, etc. Donc, voilà un ministère qui, dans une de ses initiatives, a pensé concrètement à trouver des façons d’améliorer le sort des communautés francophones. Je ne veux pas que mon témoignage laisse l’impression que cela n’existe pas.

Cela dit, je pense que cela n’existe pas systématiquement, parce qu’il n’y a pas d’obligation de le faire.

Nous sommes d’avis que si les mesures négatives sont un peu floues dans le projet de règlement, si elles semblent être quelque chose qui est une intention réelle et vérifiable, mais qu’on ne rend pas obligatoires une lentille ou un guide des critères, par exemple — et je reviens à cela —, plusieurs ministères vont tout simplement ne pas le faire systématiquement. Par contre, si l’on forçait par règlement chaque ministère à passer à travers ce filtre, chaque fois qu’il y a une stratégie, une politique ou une initiative, je pense qu’on aurait davantage une vision offensive des possibilités.

Je suis peut-être naïf dans la vie, mais j’aime avoir ces lunettes naïves; bien sûr, il faut protéger la survie de nos communautés, mais on est bien plus que cela. Il y a des possibilités et il faut les saisir. Il y a 116 000 entreprises francophones et 3 millions de locuteurs francophones. Il faut faire quelque chose avec cela.

Ma réponse est la suivante : utilisons le règlement pour forcer la main des ministères pour qu’ils passent chaque fois à travers ce filtre.

Senator Aucoin: Picking up on what you just said, you stated that Treasury Board or some other entity could ensure that the regulations are implemented or strengthen them. Do you have a recommendation in that regard for the committee to include in its report?

Mr. Plante: Yes, there are probably two.

I think the first is that, if there were a lens and the government decided to use it, it would probably have to be piloted by the President of the Treasury Board with support from the Minister of Official Languages.

The other recommendation, which is really up to prime ministers, is that it might be a good idea to have a real department of official languages. When a minister of official languages, status of women or seniors has a horizontal responsibility, that gets very difficult. Unless a prime minister regularly sends everyone in cabinet a message telling them to support the minister with the horizontal responsibility so they can get the information they want and take necessary actions, it's difficult because the Minister of Official Languages has no authority over the deputy minister of immigration or the deputy minister of industry, whereas if they had their own department with public servants dedicated to doing that job, things might be different.

I think the first solution is more realistic because each prime minister decides which departments they want.

The Chair: To clarify, knowing that RDÉE Canada is involved in various sectors and activities with a number of federal institutions, that makes things a little more complicated, in part because of the need for talks with different departments.

If I understand correctly, the approach that could be emphasized in the regulations is to clearly state that Treasury Board has the necessary authority to be in charge of the regulations as a whole in a horizontal fashion.

Mr. Plante: I think it's great to have a minister of official languages, but Treasury Board could be the entity that implements the lens and forces all departments to adopt it and these action plans. They would be accountable to Treasury Board.

For example, departments might have to produce reports every three or five years about how many times they applied the lens, how many times they didn't proceed, why they proceeded and the results they obtained.

Le sénateur Aucoin : Pour faire suite à ce que vous venez de dire, vous avez affirmé que le Conseil du Trésor — ou une autre entité — pourrait justement s'assurer que le règlement est mis en place ou le renforcer. Est-ce que vous avez une recommandation par rapport à cela? Parce que le comité va produire un rapport, évidemment.

M. Plante : Oui. Il y en a probablement deux.

La première est que, effectivement, je pense que s'il existait une lentille et si on voulait la mettre en œuvre, il faudrait probablement que le tout soit piloté par la présidence du Conseil du Trésor, avec le soutien du ministre ou de la ministre des Langues officielles.

L'autre recommandation, qui est vraiment à la discrétion des premiers ministres, c'est qu'on aurait peut-être avantage à avoir un vrai ministère des Langues officielles. Quand un ministre — que ce soit pour les langues officielles, la condition féminine ou les aînés — a une responsabilité horizontale, cela devient très difficile. À moins que le premier ministre envoie régulièrement à l'ensemble du Cabinet le message selon lequel il faut soutenir le ministre qui a une responsabilité horizontale, afin qu'il puisse obtenir les informations qu'il veut et qu'il pose les actions nécessaires, c'est difficile, parce que le ministre des Langues officielles n'a aucune autorité sur le sous-ministre de l'Immigration ou le sous-ministre de l'Industrie, alors que s'il avait son propre ministère, avec ses fonctionnaires qui se consacraient à cela, ce serait peut-être différent.

Je pense que la première solution est plus réaliste, parce que, d'un premier ministre à l'autre, il va décider quel ministère il veut avoir.

Le président : Pour faire une précision, sachant que RDÉE Canada touche différents secteurs et activités dans plusieurs institutions fédérales, cela rend les choses un peu plus compliquées, notamment parce qu'on a besoin de discuter avec différents ministères.

Si j'ai bien compris, la solution qui pourrait être accentuée dans le règlement, c'est d'indiquer clairement que c'est le Conseil du Trésor qui a l'autorité nécessaire pour gérer l'ensemble du règlement de manière horizontale.

M. Plante : Je pense que le fait d'avoir un ministre des Langues officielles est encore excellent, mais le Conseil du Trésor pourrait être l'entité qui met la lentille en place, qui force l'ensemble des ministères à adopter cette lentille et ces plans d'action et à laquelle les ministères feraient une reddition des comptes.

Par exemple, on pourrait montrer, aux trois ans ou aux cinq ans, combien de fois on a utilisé la lentille, combien de fois on n'est pas allé de l'avant, pour quelle raison on est allé de l'avant et les résultats qu'on a obtenus.

There has to be an entity in charge of that. The three central agencies — the Privy Council Office, the Department of Finance and Treasury Board — have the authority to seek information from departments at any time, but I think finance is busy with the budget, whereas Treasury Board could do it along with the rest of its responsibilities.

I would certainly keep an official languages minister, especially for applying a lens, but it could take on another form. I believe the President of the Treasury Board would have the moral authority to implement this.

The Chair: [Technical difficulties] in French, so when it comes to the challenges we're encountering right now with linguistic clauses with the provinces, which you talked about in your speech, does Treasury Board have a role to play or can it play a role in all this? You were mostly talking about Health Canada.

Mr. Désilets: You're right, I do talk about Health Canada a lot. That's what I have experience with. I think that giving a central agency oversight responsibility for the act is a good idea. I think Treasury Board is in the best position to do it, but they need to clearly hear that . . . I expect Treasury Board to meet the expectations of the legislative branch in Canada.

A law was passed, and there are obligations in that law. In my view, the proposed regulations we're studying today have a major shortcoming with respect to implementation. I think it's very important to send a clear message to Treasury Board that certain entities, such as this Senate committee and the House of Commons, expect stricter and more robust regulations that can really provide the federal government with the proper tools. It's very complicated. I talk about health a lot because it's a very complex department. Treasury Board absolutely has to accept and embrace the responsibility it's being given now.

My answer to your question is, yes, this is the right place. If Treasury Board implements good regulations, that will give all federal entities the right tools. Health is an especially complex sector, but it's not the only sector in which bilateral agreements are being reached, and what's being developed could help everyone.

Senator Moncion: Are there any departments that are exemplary in terms of standards or data that you can use?

Il faut une entité qui a l'autorité de faire cela. Les trois agences centrales que sont le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont cette autorité de demander de l'information aux ministères en tout temps, mais je pense qu'aux Finances, ils sont occupés avec le budget, alors que le Conseil du Trésor pourrait le faire, avec le reste de ses responsabilités.

Je conserverais évidemment un ministre des Langues officielles, surtout pour adopter une lentille, mais cela pourrait avoir une autre forme; je pense que la présidence du Conseil du Trésor aurait l'autorité morale de mettre cela en œuvre.

Le président : [Difficultés techniques] en français, donc les défis qu'on a à l'heure actuelle avec les clauses linguistiques avec les provinces dont vous avez parlé dans votre discours, le Conseil du Trésor a-t-il un rôle à jouer ou peut-il jouer un rôle dans tout cela? Parce que vous parlez surtout du ministère de la Santé.

M. Désilets : Effectivement, je parle beaucoup du ministère de la Santé; c'est l'expérience que j'ai. Je pense que la responsabilité de suivre la loi que l'on confie à une agence centrale est un bon coup. Je pense que le Conseil du Trésor est dans la meilleure position pour le faire, mais ils ont besoin d'entendre clairement que... Je m'attends à ce que le Conseil du Trésor comble les attentes du législatif au Canada.

Il y a une loi qui a été adoptée et il y a des obligations dans la loi. À mes yeux, le règlement que l'on étudie aujourd'hui ou qui est proposé comporte un grand écart en ce qui concerne sa mise en œuvre. Pour moi, il faut vraiment communiquer très clairement au Conseil du Trésor que certaines instances, par exemple ce comité sénatorial ou la Chambre des communes, s'attendent à ce qu'il y ait un règlement plus rigide et plus solide qui pourra vraiment outiller l'appareil fédéral. C'est très compliqué. Je parle beaucoup de la santé, parce que c'est un ministère assez compliqué. Il faut absolument que le Conseil du Trésor accepte et accueille cette responsabilité qui lui est donnée aujourd'hui.

À votre question, je répondrai que oui, c'est le bon endroit. Un Conseil du Trésor qui met en place un bon règlement va outiller toutes les instances fédérales. La santé est particulièrement compliquée, mais ce n'est pas le seul secteur où l'on conclut des accords bilatéraux, et ce qui sera développé pourra aider tout le monde.

La sénatrice Moncion : Est-ce qu'il y a des ministères qui sont exemplaires du côté des normes ou des données que vous êtes capables d'utiliser?

Jean-François Parent, Associate Director, Public Relations and Research, Réseau de développement économique et d'employabilité: If I could just comment quickly

The department we're thinking of is Innovation, Science and Economic Development Canada because it has a team in place that's constantly looking for sound evidence. Discretionary funds are allocated every year to gain more knowledge with respect to official languages. We've collaborated with ISED a number of times on data projects about the composition of francophone businesses to understand their structure, distribution and trade relationships.

They also contributed to the report we produced with Société Santé en français on labour needs in francophone communities.

The team at ISED really is exemplary.

Senator Moncion: That report on health was excellent too. Well done.

I just want to go over a little history. You mentioned Destination Canada, and that made me happy. The work they do and the work you do for francophone tourism goes way back. You go to Europe to promote Canadian tourism in French. That's what you do. You encourage people to visit Canada from coast to coast to coast, not just Quebec, and to seek out services in French.

Tourism has a big economic impact. Given Canada's needs right now, a lot of money is going to defence. If just as much money went to tourism, it would bring in billions of dollars because people are travelling, but they don't want to travel to the United States anymore. There are opportunities out there.

I'd like you to tell us about tourism ministries, but I gather even the provincial ministries have challenges because as soon as anyone talks about the francophonie and tourism in French, they slam on the brakes. How can Treasury Board help in those sectors?

Mr. Plante: I don't like this word, but if a specific lens or process or guide or whatever you want to call it is mandatory, then ministries, including tourism ministries, will have to apply that when they're developing strategies and justify why a given project was given the go-ahead or not. If it's not mandatory, it will be voluntary. In other words, do they already think it's a good idea, or are groups like ours doing a good enough job to convince them it needs to be done?

Jean-François Parent, directeur adjoint des relations publiques et de la recherche, Réseau de développement économique et d'employabilité : Si je peux intervenir très rapidement...

Le ministère qui nous vient en tête, c'est Innovation, Sciences et Développement économique Canada, dans la mesure où il y a une équipe en place qui est à la recherche constante de données probantes. Il y a des fonds discrétionnaires qui sont octroyés chaque année pour justement approfondir nos connaissances au chapitre des langues officielles. On a collaboré plusieurs fois avec ISDE pour travailler sur des projets de données par rapport à la composition des entreprises francophones, donc le tissu, pour comprendre comment elles sont composées, leur distribution et leurs corridors de commerce.

Ils ont aussi contribué au rapport qu'on a produit conjointement avec la Société Santé en français sur les besoins de main-d'œuvre dans les communautés francophones.

Sur le plan de l'exemplarité, je soulignerais l'équipe à ISDE.

La sénatrice Moncion : Le rapport qui a été produit en santé était excellent aussi. Bravo.

Je vais faire juste un peu d'histoire. Vous avez parlé de Destination Canada. Cela a allumé une petite lampe de joie dans ma tête. Le travail que l'on fait et que vous faites en tourisme francophone date de loin. Vous allez en Europe pour faire la promotion du tourisme canadien en français. C'est ce que vous allez faire. Vous incitez les gens à venir visiter le Canada d'un bout à l'autre — pas seulement le Québec — et à chercher des services en français.

L'apport économique du tourisme est très important. Actuellement, avec les besoins du Canada, on dit qu'on met beaucoup d'argent dans la défense. Si l'on mettait autant d'argent dans le tourisme, on gagnerait des milliards de ce côté, parce que les gens voyagent, mais ils ne veulent plus voyager aux États-Unis. Il y a donc des occasions qui existent.

J'aimerais que vous nous parliez des ministères du Tourisme, mais je pense que même à l'échelle provinciale, ils ont des défis, parce qu'aussitôt qu'on parle de francophonie et de tourisme en français, ils ont le pied sur le frein. Comment le Conseil du Trésor peut-il aider dans ces secteurs?

M. Plante : Je n'aime pas ce mot-là, mais le fait de rendre obligatoire une certaine lentille, un processus, un guide — appelons cela comme on veut — fera en sorte que, dans les ministères, notamment dans les ministères du Tourisme, au moment de développer des stratégies, ils seront dans l'obligation de passer à travers un certain filtre et de justifier pourquoi un projet a été retenu ou non. Si ce n'est pas une obligation, ce sera à la bonne volonté de chacun. Donc, est-ce que l'on croit

I think we can take this one step further. I think the act gets us there. If I understand the legislative intent correctly, there's been a shift from "we want to take communities' needs into consideration" to "we want to meet communities' needs." This is not just semantics; it's different now. The regulations have to make that crystal clear.

I think that if a ministry of tourism were required to explain why a new strategy focuses on francophone tourism or not . . . I think this is really about strategy.

Senator Moncion: It's the same for health. If we could work with a different lens and if we had people who could see the associated opportunities better — I'm not saying they don't see them — if they could just see past what's already there, there are opportunities available. I really like the legislative intent to move toward meeting needs.

Thank you very much.

Senator Cormier: What you're saying is that federal departments and institutions that have a responsibility under these regulations should show leadership and work efficiently to ensure that, on the ground, official language communities actually benefit from all of this. What exactly are they supposed to do? I believe they are required to produce reports, so they produce reports, but why isn't it working? What would you suggest that would get it to work? That's one of my questions.

You talked about Canada's Africa Strategy. At the moment, the regulations ignore a number of the obligations in the act. For example, responsibilities given to the ministers of Foreign Affairs, Canadian Heritage and Immigration, Refugees and Citizenship Canada are not included in the regulations even though those are big departments. In your view, should that be taken into account and included in the regulations because these are federal institutions and departments that play important roles?

Let's start with Mr. Désilets.

Mr. Désilets: I won't talk about international relations because that's not my area. We were talking about opportunities. Again, please forgive me, but I'm going to talk about the health sector because that's where my experience is.

d'emblée que c'est une bonne idée, ou est-ce que les groupes comme le nôtre font un assez bon travail pour convaincre qu'il fallait le faire?

Je pense que l'on peut faire un pas de plus. Je crois que la loi nous y amène. Si j'ai bien compris l'intention des législateurs, la loi est passée de « on veut considérer les besoins des communautés » à « on veut les combler ». Ce n'est pas que de la sémantique : on est ailleurs. Il faudrait que le règlement rende cela transparent.

Dans le cas du ministère du Tourisme, je crois que s'il était obligé d'expliquer dans une nouvelle stratégie pourquoi il a retenu ou non le tourisme francophone... À mon avis, on est vraiment dans la stratégie.

La sénatrice Moncion : C'est la même chose en santé. Si on travaillait avec une lentille différente et si on avait des gens qui voyaient mieux les occasions qui y sont associées — parce que je ne dis pas qu'ils ne les voient pas —, s'ils voyaient simplement plus grand que ce qui existe, il y a des occasions à saisir. J'aime beaucoup l'intention des législateurs de se diriger vers le comblement les besoins.

Merci beaucoup.

Le sénateur Cormier : Ce que vous êtes en train de dire, c'est que les ministères et les institutions fédérales qui ont une responsabilité à partir de ce règlement doivent faire preuve de leadership et doivent être efficaces dans leur façon de travailler pour faire en sorte que, sur le terrain, les communautés de langue officielle bénéficient effectivement de tout cela. Mais qu'est-ce qu'il faut faire? Je crois qu'ils ont l'obligation de faire des rapports, donc ils en font. Toutefois, pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas? Que suggérez-vous pour que cela fonctionne? C'est l'une de mes questions.

Vous avez parlé de la Stratégie du Canada pour l'Afrique. Actuellement, le règlement fait abstraction d'un certain nombre d'obligations contenues dans la loi. Par exemple, la question des responsabilités accordées au ministre des Affaires étrangères, au ministre du Patrimoine canadien et au ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est pas incluse dans le règlement. Pourtant, ce sont des ministères importants. À votre avis, faudrait-il tenir compte de cela et l'inclure dans ce règlement, puisque ce sont des institutions et des ministères fédéraux qui jouent des rôles importants?

Commençons par M. Désilets.

M. Désilets : Je ne vais pas parler des relations internationales, car ce n'est pas mon secteur. On parlait d'occasions. Encore une fois, je m'excuse, mais je vais parler du secteur de la santé. C'est véritablement l'expérience que j'ai.

Jurisdiction over health care is shared by the federal and provincial governments, which means that not all types of actions are possible. Earlier we were talking about opportunities. In March 2025, Statistics Canada reported that Canada has 160,000 health professionals who speak French. When we asked them how many of those professionals use French, it's less than 50%.

The opportunity is there. We know that speaking the same language results in better care. Just by adopting better policies and assigning francophone patients to francophone professionals, just by speaking the same language, we can increase the value of our health care systems and provide greater benefit to society without increasing the number of doctors. I talked about doctors in my example, but there are many other professions. The part about connecting patients and doctors is up to the provinces. However, the federal government can introduce positive measures, such as linguistic identification of professionals or communities or a data generator that produces results that help the provinces make decisions or create fertile ground for change or better decisions at the end of the day.

Here's a concrete example. At the moment, bilateral agreements ask the provinces for eight health indicators in order to compare health care systems across Canada. None of those indicators have to do with language. We can find out how many Canadians are rostered with a family doctor or a family health team, but we can't find out if there are significant disparities for francophones. However, we do know that if a francophone has an anglophone family doctor, they do not benefit from the services as much.

The federal government can't force the provinces to create data they don't want to generate. However, it can deploy federal resources to produce the reports or analyses the provinces won't produce, which it can use to ensure better decision-making down the line. One of the federal institutions that works with data could do this.

You mentioned language clauses or measures. I would like to return to the objective, which is genuine equality. We probably won't have all the best measures in place from the outset, but we must be able to determine whether the measures in place are helping or hindering the situation. I am not convinced that even this is currently in place. The act requires much more than is currently being done. Impact assessments are one example. An impact assessment can be very complicated. It must almost become second nature. The Official Languages Act is on my mind every day. That is not the case for all federal public

Le secteur de la santé est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce n'est donc pas tout le bassin des actions qui est possible. On parlait plus tôt d'occasions. Statistique Canada révélait en mars 2025 qu'il y avait 160 000 professionnels de la santé au Canada qui parlaient français. Quand on leur a demandé combien de ces professionnels utilisaient le français, c'était moins de 50 %.

L'occasion existe. On sait que la concordance linguistique génère de meilleurs soins. Simplement en adoptant de meilleures politiques, en affectant des patients francophones à des professionnels francophones, sans augmenter le nombre de médecins, on augmente la valeur de nos systèmes de santé et on génère plus de bénéfices pour la société, juste par la concordance linguistique. J'utilise les médecins comme exemple, mais il y a plusieurs autres professions. La partie ayant trait aux liens entre les patients et les médecins appartient aux provinces. Cependant, le fédéral peut mettre en place des mesures positives, comme l'identification linguistique des professionnels ou des différentes communautés, ou un générateur de données dont les résultats aideront à la prise de décisions par les provinces ou créeront un terrain fertile pour des changements ou de meilleures décisions, au bout du compte.

Je vous donne un exemple concret. En ce moment, dans les accords bilatéraux, on demande huit indicateurs de santé aux provinces pour tenter d'avoir un portrait comparatif entre les systèmes de santé au Canada. Aucun de ces indicateurs ne tient compte de la langue. On saura combien de Canadiens sont rattachés à un médecin de famille ou à une équipe de santé en médecine familiale, mais on ne saura pas s'il y a des écarts significatifs avec les francophones. Toutefois, on sait que si un francophone a un médecin de famille anglophone, il retire moins de bénéfices de ces services.

Le gouvernement fédéral ne peut pas forcer les provinces à créer des données qu'elles ne veulent pas générer. Cependant, il pourrait, par exemple, utiliser tout l'appareil fédéral pour produire des rapports ou des analyses nécessaires — que les provinces ne feront pas — pour assurer une meilleure prise de décisions par la suite. C'est un rôle qui pourrait être joué par l'une des différentes institutions fédérales qui travaillent au chapitre des données.

Vous mentionniez les mesures ou les clauses linguistiques. Je reviendrais à l'objectif, qui est l'égalité réelle. On n'aura probablement pas toutes les meilleures mesures dès le début, mais on doit être capable de savoir si les mesures en place aident ou nuisent à la situation. Je ne suis pas convaincu que même ceci est actuellement en place. La loi demande beaucoup plus que ce qui est fait actuellement. Les analyses d'impact sont un exemple. Une analyse d'impact peut être très compliquée. Cela doit presque devenir un réflexe. La Loi sur les langues officielles vit dans ma tête tous les jours. Ce n'est pas le cas pour tous

servants. Often, people have their own decision-making processes. For me, the act must provide the tools, and the regulations are a very clear means of enabling a public servant to know what the expectations are, without having to read the entire act.

Senator Cormier: You mentioned data. Who should be responsible for data collection?

Mr. Désilets: At the federal level, Statistics Canada obviously plays an important role. There is also the Canadian Institute for Health Information, which already recognizes in its database that language is an important piece of data. However, it does not generate its own information, but relies on other data. These are two federal institutions that deal with data and can carry out analyses.

There is also a whole section of civil society that does this. There are organizations such as Health Workforce Canada, which carries out workforce modelling. We work very closely with them to ensure they include language in their modelling. It is not a natural reflex. When it comes to civil society, the law does not apply, so we use a different set of levers.

I think we need to lead by example. The law has been passed. We were discussing the legislators' intention. It seems to go much further than what we currently see in the draft regulations. I return to this objective: Are we at the right threshold? In my view, there is still work to be done and the process is not yet complete. I am not rejecting the regulations. I believe there are still steps to be taken. I hope that, at the end of the process, we can be proud of this regulation and that we, as a francophone community, will feel that it will help us in the future.

Mr. Plante: I would like to add to the response regarding foreign affairs.

At present, the Prime Minister of Canada's priority is economic diversification. He tells us this quite often. For example, he wants to double exports outside the United States over the next 10 years. For me, foreign affairs also encompasses international trade and development.

If we take the example of Canada's Africa strategy, we should have adopted a filter to ask ourselves this: Would there be more business opportunities if we went through the francophone communities? When it comes to developing relationships that could be useful, is there a critical mass of people in the francophone communities who can help us? We could ask a number of questions like these.

les fonctionnaires fédéraux. Souvent, les gens ont leur propre système de décision. Pour moi, la loi doit donner les leviers, et le règlement est un moyen très clair permettant à un fonctionnaire de savoir quelles sont les attentes, sans qu'il ait besoin de lire toute la loi.

Le sénateur Cormier : Vous avez parlé de données. Qui devrait être responsable de la cueillette de données?

M. Désilets : À l'échelon fédéral, il y a évidemment Statistique Canada qui joue un rôle important. Il y a aussi l'Institut canadien d'information sur la santé, qui reconnaît déjà dans sa base de données que la langue est une donnée importante. Par contre, il ne génère pas ses propres données et se base sur d'autres données. Ce sont deux institutions fédérales qui s'occupent de la question des données et qui peuvent faire des analyses.

Il y a aussi toute une partie de la société civile qui fait cela. Il y a des organismes comme Effectif de la santé Canada, qui fait de la modélisation de la main-d'œuvre. On travaille de très près avec eux pour qu'ils incluent la langue dans leur modélisation. Ce n'est pas un réflexe naturel. Quand on parle de la société civile, la loi ne s'applique pas, donc on utilise une autre série de leviers.

Je pense qu'il faut prêcher par l'exemple. La loi a été adoptée. On parlait de l'intention des législateurs. Elle semble aller beaucoup plus loin que ce que l'on voit actuellement dans le projet de règlement. Je reviens à cette finalité : est-ce qu'on est au bon seuil? À mes yeux, il y a encore du travail à faire et l'exercice n'est pas terminé. Je ne rejette pas le règlement. Je crois qu'il y a encore des étapes de travail à réaliser. J'espère qu'à la fin du processus, on pourra être fier de ce règlement et que l'on sentira, en tant que communauté francophone, que cela nous aidera à l'avenir.

M. Plante : J'aimerais compléter la réponse en matière d'affaires étrangères.

En ce moment, la priorité du premier ministre du Canada est la diversification économique. Il nous le répète assez souvent. Par exemple, il veut doubler les exportations à l'extérieur des États-Unis dans les 10 prochaines années. Pour moi, les affaires étrangères, ce sont aussi le commerce et le développement internationaux.

Si l'on reprend l'exemple de la Stratégie du Canada pour l'Afrique, on devrait avoir adopté un filtre pour se demander ceci : est-ce qu'il y aurait plus d'occasions d'affaires si l'on passait par les communautés francophones? Pour le développement de relations qui peuvent être utiles, y a-t-il une masse critique de gens qui peuvent nous aider dans les communautés francophones? On pourrait avoir un certain nombre de questions comme celles-là.

In the regulations, the idea is to have a lens. For me, that is what it is. In the regulations, we should require every department to adopt a francophone lens whenever it develops a strategy, a policy or an initiative.

Each department could draw up its own set of questions with Treasury Board, as the requirements for foreign affairs are not the same as those for regional development.

By systematically applying this analytical framework, we will not only avoid negative impacts but also be able to capitalize on opportunities that are not always exploited today.

Mr. Parent: There is an interesting model that was developed at the time by Professor Linda Cardinal and Martin Normand of the ACUFC, which essentially lays the foundations for a francophone perspective based on gender-based comparative analysis, or GBA Plus. This model could provide interesting inspiration for the regulations, which could incorporate this perspective based on the model developed a few years ago.

Senator Aucoin: To return to Senator Cormier's point, we should take this reality into account in bills and bilateral agreements. If we were to state from the outset that Canada is a bilingual country, with a significant francophone community in Quebec and in minority communities, would that not allow us to go much further than is currently the case?

Mr. Désilets: Gender-based analysis is a good example: it has been adopted by all federal bodies and integrated into beneficiaries' programs, as these bodies were obliged to apply it.

The initiative came from the top and trickled down to the funding mechanisms of organizations such as ours. It would be possible to apply this approach to official languages and ask the following question: Does this decision have a different impact on communities living in minority situations?

I believe that if we are able to implement this for our linguistic minorities, this approach will even help other minority groups in Canada who are not linguistic minorities.

The idea that public policies have different impacts depending on the social and environmental context must become a systematic reflex. This is a practice already in place within the public service, but it deserves to be consolidated.

Mr. Plante: I think a federal government must provide a lot of leadership in these situations.

Dans le règlement, l'idée est d'avoir une lentille. Pour moi, c'est cela. Dans le règlement, on devrait exiger que chaque ministère ait une lentille francophone chaque fois qu'il développe une stratégie, une politique ou une initiative.

Chaque ministère pourrait établir son propre guide de questions avec le Conseil du Trésor, car les besoins en matière d'affaires étrangères ne sont pas les mêmes que ceux du développement régional.

En passant systématiquement par cette grille d'analyse, au-delà d'éviter les impacts négatifs, nous pourrions profiter des occasions qui ne sont pas toujours exploitées aujourd'hui.

M. Parent : Il y a un modèle intéressant qui a été développé à l'époque par la professeure Linda Cardinal et par Martin Normand, de l'ACUFC, qui, essentiellement, jette les bases d'une lentille francophone basée sur l'analyse comparative entre les sexes, l'ACS+. Ce pourrait être un modèle intéressant dont on pourrait s'inspirer pour le règlement, en y ajoutant cette lentille qui s'appuie sur le modèle développé il y a quelques années.

Le sénateur Aucoin : Pour revenir sur le point du sénateur Cormier, nous devrions tenir compte de cette réalité dans les projets de loi et les ententes bilatérales. Si nous affirmions d'emblée que le Canada est un pays bilingue, doté d'une communauté francophone importante au Québec et en milieu minoritaire, cela ne nous permettrait-il pas d'aller beaucoup plus loin que ce qui se fait actuellement?

M. Désilets : L'analyse comparative entre les sexes est un bon exemple : elle a été adoptée par l'ensemble des instances fédérales et intégrée aux programmes des bénéficiaires, car elles avaient l'obligation de l'appliquer.

L'initiative est partie d'en haut et est descendue jusque dans le mode de financement des organismes comme les nôtres. Il serait possible d'appliquer cette approche aux langues officielles et de se poser cette question : est-ce que cette décision a un impact différent sur les communautés qui vivent en situation minoritaire?

Je pense que si nous sommes capables d'implanter cela pour nos minorités linguistiques, ce réflexe aidera même les autres groupes minoritaires au Canada qui ne sont pas des minorités linguistiques.

L'idée selon laquelle les politiques publiques ont des impacts différenciés selon le contexte social et environnemental doit devenir un réflexe systématique. C'est une pratique qui est déjà en place au sein de la fonction publique, mais elle mérite d'être consolidée.

M. Plante : Je pense qu'il faut beaucoup de leadership de la part d'un gouvernement fédéral dans ces situations.

I'll tell you an anecdote from my previous career: In certain provincial-federal agreements, including those relating to infrastructure, some provinces demanded that any reference to the Government of Canada's compliance with the Official Languages Act be removed. It was almost redundant, since the government is subject to it anyway.

Some provinces refused to sign the funding agreement if this clause was included. We sometimes have a long way to go.

Senator Aucoin: In my view, we should no longer be in this position: The inclusion of these clauses should be automatic.

If there were a francophone perspective and a report, we could see whether the provinces are taking minority communities into account and justify any shortcomings, where applicable. For the time being, as there is no report, we cannot assess or measure the impact of these decisions.

Shouldn't we aim for territorial equity in future funding? As this funding is often concentrated in large cities, criteria could be established to ensure that rural or remote areas also receive their share.

As some public servants and MPs have told me, current housing programs are designed for major urban centres. For a small municipality, it is very difficult to qualify for this funding, which has been devised by people who do not live in the regions. I'd like to hear your comments on this.

Mr. Plante: Yes, this is an issue that comes up frequently. A large proportion of our communities are located in rural areas, and they would certainly welcome greater consideration of their circumstances.

Mr. Désilets: There is no need to regulate what happens naturally. Prioritizing cities is a habit that will no doubt continue. This is precisely where regulation comes in: It forces behaviour that is not natural, to ensure that public policies benefit the whole territory equally.

This function is not currently addressed in the regulations. The regulations for the Official Languages Act do not deal with issues that are genuinely difficult to implement. As mentioned, there are many aspects that are not even mentioned in the current draft regulations.

Do we need them? Yes, because equity does not happen by itself. It must stem from a genuine intention and be translated into concrete actions that we put in place.

For me, the regulation is a form of action. We are currently trying to adapt, structure and decide which actions are necessary. So, my answer is yes.

Je vais vous raconter une anecdote de mon ancienne carrière : dans certaines ententes provinciales-fédérales, y compris en infrastructure, des provinces exigeaient de retirer la mention du respect de la Loi sur les langues officielles par le gouvernement du Canada. C'était presque un pléonasme, puisque le gouvernement y est assujéti de toute façon.

Certaines provinces refusaient de signer l'entente de financement si cette clause y figurait. On part parfois de loin.

Le sénateur Aucoin : À mon sens, on ne devrait plus en être là : l'inclusion de ces clauses devrait se faire automatiquement.

S'il y avait une lentille francophone et un rapport, on pourrait voir si les provinces tiennent compte des communautés en milieu minoritaire et justifier les manquements, le cas échéant. Pour l'instant, comme il n'y a pas de rapport, on ne peut ni évaluer ni mesurer l'impact de ces décisions.

Est-ce qu'on ne devrait pas viser l'équité territoriale dans le financement futur? Comme ce financement est souvent concentré dans les grandes villes, on pourrait définir des critères pour faire en sorte que les régions rurales ou éloignées reçoivent aussi leur part.

Comme me le confiaient certains fonctionnaires et députés, les programmes de logement actuels sont pensés pour les grands centres. Pour une petite municipalité, il est très difficile de se qualifier pour ces financements pensés par des gens qui ne vivent pas en région. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Plante : Oui, c'est un enjeu qui revient fréquemment. Une grande partie de nos communautés se trouvent en milieu rural, et elles seraient assurément favorables à ce que l'on tienne mieux compte de leur réalité.

M. Désilets : On n'a pas besoin de réglementer ce qui se fait naturellement. Prioriser les villes est une habitude qui va sans doute continuer. C'est justement là que le règlement est utile : il vient forcer un comportement qui n'est pas naturel, pour faire en sorte que les politiques publiques profitent équitablement à tout le territoire.

Cette fonction n'est pas traitée dans le règlement actuellement. Le règlement pour la Loi sur les langues officielles ne traite pas des points qui sont réellement difficiles à appliquer. Comme on l'a dit, il y a plein de morceaux qui ne sont même pas évoqués dans le projet de règlement actuel.

En avons-nous besoin? Oui, parce que l'équité n'arrive pas toute seule. Elle doit venir d'une réelle intention et se traduire par des actions concrètes que l'on met en place.

Pour moi, le règlement est une forme d'action. On est en train d'essayer de moduler, de structurer et de décider quelles actions sont nécessaires. Donc, ma réponse est oui.

Mr. Plante: I just want to clarify that a given perspective, a lens, does not mean that funding is granted every time.

Sometimes, we might conclude that it is not relevant, and that is perfectly fine. At other times, it would enable us to bring in the right people to share their expertise in the field.

A lens does not mean that we hand out money every time. What it means is that we impose a filter and a process of reflection on ourselves.

The Chair: If I understand correctly, Employment and Social Development Canada developed an official languages framework in 2024. Is this a framework that interests you or that could be applied to other federal institutions?

Mr. Plante: From what we've gathered so far, it's a good start, but it feels largely like a formality. In fact, we're being consulted out of obligation, but I'm not quite sure what the next step was.

We'd really like this approach to be consistent, because it stems from regulations. For us, it's a lever; it's not just about being told that communities must be consulted.

We meet several times a year and go over the same things amongst ourselves, but I'm not sure we always see the benefits of that.

Mr. Désilets: Many of the law's obligations can be combined.

Impact assessment, for example, can easily be linked to community consultations. We discuss a policy idea with those living on the ground to find out if there will be an impact, and we work together. Currently, we consult, we decide, and the analysis rests entirely with the federal government, which is not always present on the ground.

Regulations could propose approaches where one stage flows into the next. Ultimately, this would save time for everyone, both at the community level and at the federal level.

Senator Cormier: You said earlier that not everyone deals with the Official Languages Act every day and that it is not on their agenda; I am talking about the understanding, context and vision that underpin the Official Languages Act.

As many have suggested, these regulations should begin with a statement of purpose. This would help to contextualize Part VII, set its parameters and clearly define the vision we wish it to embody.

M. Plante : Je veux juste préciser qu'une lentille ne veut pas dire que l'on accorde du financement chaque fois.

Parfois, on arriverait à la conclusion que ce n'est pas pertinent, et c'est très bien comme ça. D'autres fois, cela permettrait de mobiliser les bonnes personnes pour qu'elles partagent leur expertise sur le terrain.

Une lentille, ça ne veut pas dire que l'on distribue de l'argent chaque fois. Ce que ça veut dire, c'est qu'on s'impose un filtre et une réflexion.

Le président : Si je comprends bien, Emploi et Développement social Canada a développé une lentille sur les langues officielles en 2024. Est-ce une lentille qui vous intéresse ou qui peut être appliquée à d'autres institutions fédérales?

M. Plante : Selon ce qu'on en comprend jusqu'ici, c'est un bon début, mais on sent que c'est surtout protocolaire. En fait, on nous consulte par obligation, mais je ne vois pas trop quelle a été l'étape qui a suivi.

On aimerait vraiment que cette lentille soit uniforme, parce qu'elle part d'un règlement. Pour nous, c'est un effet de levier; ce n'est pas juste se faire dire qu'il faut consulter les communautés.

On se réunit plusieurs fois par année et on se répète les mêmes choses entre nous, mais je ne suis pas certain que l'on voit toujours les bénéfices de cela.

M. Désilets : Beaucoup d'obligations de la loi peuvent être combinées.

L'analyse d'impact, par exemple, peut facilement se mailler aux consultations des communautés. On discute d'une idée politique avec ceux qui vivent sur le terrain pour savoir s'il y aura un impact, et on travaille conjointement. Actuellement, on consulte, on décide, et l'analyse repose entièrement sur le gouvernement fédéral, qui n'est pas toujours sur le terrain.

Un règlement pourrait proposer des façons de faire où une étape verse dans l'autre. Au bout du compte, on sauverait du temps à tout le monde, tant du côté communautaire que du côté du fédéral.

Le sénateur Cormier : Vous avez dit plus tôt que tout le monde ne mange pas de la Loi sur les langues officielles tous les jours et que ce n'est pas à leur menu; je parle de la compréhension, du contexte et de la vision qui portent la Loi sur les langues officielles.

Comme plusieurs le suggèrent, il faudrait au départ un énoncé d'objet dans ce règlement. Cela permettrait de contextualiser la partie VII, d'en fixer les paramètres et de définir clairement la vision qu'on veut lui donner.

What would you include if you had to set out this purpose? What do you consider essential to ensure that federal institutions have a clear sense of the vision and direction we need to take to implement the Part VII regulations?

Mr. Parent: One of the points that should be a recurring theme in this document is the stated commitment to respecting the original spirit of the Official Languages Act, the very reason it was enacted.

From the outset, we set out the framework for everything that follows. If we clearly state, in accessible language, the intention to comply with the obligations of the Official Languages Act and the reasons why these regulations are necessary, everything else falls into place afterwards.

Senator Cormier: For example, the concept of substantive equality that appears in the act and which is at the heart of —

Mr. Parent: Exactly.

Senator Cormier: Would you like to add anything else, gentlemen?

Mr. Désilets: I agree with what Mr. Parent said. Beyond the preamble or introduction, we should provide context, but it must also be accompanied by very clear measures. Context is essential, but we can reiterate the objective. We need to set out the necessary working processes that go with it. This would create much more detailed regulations.

We have spoken of a linguistic lens. Perhaps at a certain stage of the planning process, an analysis could be carried out. There are official language champions in every department. Perhaps these individuals could be given the practical responsibility of monitoring these aspects. At present, each institution applies the law in its own way.

Senator Cormier: It has been said that the regulations, as they stand, are quite clear on the process, but not on the outcome. Here, I hear you talking about the process.

Mr. Désilets: I have highlighted a few points which, in my view, are poorly defined in the framework, whether it be positive measures There could be greater clarity. When we talk about impact assessment and the direct impacts of structural decisions, there are many key terms that need to be interpreted. When we talk about “taking the necessary steps” to promote

Once again, this is somewhat vague language. In my view, the regulations should specify that “taking the necessary steps” constitutes an analysis at stage A, which will then be communicated to communities through a consultation process. I’ll give a hypothetical example. So, yes, context is important, but very concrete measures must also be included in regulations.

Qu’est-ce que vous incluriez si vous aviez à énoncer cet objet? Qu’est-ce qui vous semble primordial pour que les institutions fédérales aient un sens de la vision et de la direction que l’on doit prendre pour mettre en œuvre le règlement de la partie VII?

M. Parent : Un des éléments qui devrait revenir continuellement dans cet objet devrait être la volonté affichée de respecter l’esprit original de la Loi sur les langues officielles, la raison pour laquelle elle a été mise en place.

Dès le départ, on cadre tout ce qui en découle. Si on manifeste clairement, dans un langage accessible, l’intention de respecter les obligations de la Loi sur les langues officielles et les raisons pour lesquelles ce règlement est nécessaire, tout le reste a du sens après coup.

Le sénateur Cormier : Par exemple, le concept d’égalité réelle qui apparaît dans la loi et qui est au cœur de —

M. Parent : Exactement.

Le sénateur Cormier : Vous voulez ajouter d’autres éléments, messieurs?

M. Désilets : Je suis d’accord avec ce que M. Parent a dit. Au-delà du préambule ou de l’introduction, il faut donner le contexte, mais il faut également l’accompagner de mesures très claires. Le contexte est essentiel, mais on peut rappeler l’objectif. Il faut donner les processus de travail nécessaires qui vont avec. Cela tombe dans un règlement beaucoup plus étoffé.

Nous avons parlé de lentille linguistique. Peut-être qu’à une certaine étape du processus de planification, une analyse pourrait être faite. Il y a des champions des langues officielles dans tous les ministères. Peut-être que ces personnes pourraient être responsables concrètement de faire une vigie sur ces éléments. Chaque institution applique la loi à sa façon à l’heure actuelle.

Le sénateur Cormier : On dit que le règlement, dans sa formulation actuelle, est assez clair sur le processus, mais pas sur le résultat. Là, je vous entends parler du processus.

M. Désilets : J’ai nommé quelques éléments qui, à mes yeux, sont mal définis dans le cadre, que ce soit les mesures positives... Il pourrait y avoir plus de clarté. Quand on parle d’analyse d’impact et des impacts directs des décisions structurantes, il y a beaucoup de mots clés qui doivent être interprétés. Quand on parle de « faire le nécessaire » pour favoriser...

Encore une fois, c’est un langage un peu flou. Selon moi, le règlement devrait indiquer que « faire le nécessaire » représente une analyse à l’étape A, qui sera ensuite communiquée aux communautés dans un exercice de consultation. Je donne un exemple fictif. Donc, oui, le contexte est important, mais il faut aussi inclure des mesures très concrètes dans un règlement.

If the regulations are 100 pages long, so be it, but we need to equip the public service.

The Chair: Thank you very much. That concludes our discussion. On behalf of my colleagues, I would like to thank you for being part of this panel of witnesses this evening.

For our second panel, we welcome Derrek Bentley, Network Chief Executive Officer, via video conference, and Ahdithya Rajan P. Visweswaran, Director of Advocacy and Public Policy at Canadian Parents for French.

[*English*]

From the Regional Development Network, we have Brigitte Wellens and Rachel Hunting. Brigitte Wellens is the president, and Ms. Hunting is senior manager of regional development.

Welcome and thank you for being with us tonight. As you have seen in the first panel, we will ask you to present opening remarks for approximately five minutes, and then we'll go on to a question-and-answer period.

[*Translation*]

We will begin with Mr. Bentley.

Derrek Bentley, Network Chief Executive Officer, Canadian Parents for French: Thank you very much for the opportunity to participate in today's committee meeting.

[*English*]

For nearly five decades, Canadian Parents for French has worked to ensure equitable access for all Canadians to have opportunities to learn and use French and to advance the full recognition and use of both official languages across our country.

Today, we are here because the draft regulations under Part VII represent a pivotal moment. The modernization of the Official Languages Act was meant to move from aspiration to enforceable obligation and from uneven implementation to substantive equality. Part VII clearly affirms two interdependent commitments: first, enhancing the vitality of official language minority communities, or OLMCs; second, fostering the full recognition and use of English and French across Canadian society. Part VII was always built on both minority protection and majority engagement, ensuring OLMCs thrive and Canadians in majority-language contexts can embrace both official languages.

Si le règlement fait 100 pages, il fera 100 pages, mais on a besoin d'outiller la fonction publique.

Le président : Merci beaucoup. Cela conclut notre échange. Au nom de mes collègues, je vous remercie d'avoir fait partie de ce groupe de témoins ce soir.

Pour notre deuxième groupe, nous accueillons Derrek Bentley, direction générale du réseau, par vidéoconférence, et Ahdithya Rajan P. Visweswaran, directeur, Affaires publiques et politiques, de l'organisme Canadian Parents for French.

[*Traduction*]

Du Réseau de développement régional, nous accueillons Mme Brigitte Wellens, qui est la présidente, et Mme Rachel Hunting, responsable principale du développement régional.

Bienvenue et merci d'être avec nous ce soir. Comme vous l'avez vu avec le premier groupe de témoins, nous vous demanderons de faire une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, puis nous passerons à une période de questions et réponses.

[*Français*]

Nous allons commencer par M. Bentley.

Derrek Bentley, direction générale du réseau, Canadian Parents for French : Merci beaucoup pour l'occasion de participer à la réunion du comité aujourd'hui.

[*Traduction*]

Depuis près de 50 ans, Canadian Parents for French œuvre pour assurer à tous les Canadiens un accès équitable afin qu'ils aient l'occasion d'apprendre et d'utiliser le français et pour promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles partout au pays.

Aujourd'hui, nous sommes ici parce que le projet de règlement en vertu de la partie VII représente un moment charnière. La modernisation de la Loi sur les langues officielles visait à passer de l'aspiration à l'obligation exécutoire et d'une mise en œuvre inégale à une égalité réelle. La partie VII énonce clairement deux engagements interdépendants : premièrement, favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou CLOSM; deuxièmement, promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. La partie VII a toujours reposé à la fois sur la protection des minorités et l'engagement de la majorité, assurant l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la possibilité, pour les Canadiens qui vivent dans un contexte linguistique majoritaire, d'adopter les deux langues officielles.

Our central concern today is this: As currently drafted, the regulations operationalize one pillar more clearly than the other. They translate institutional obligations into important processes: analyze, consult, document and report. But where the act articulates two equal objectives, the regulations risk creating asymmetry.

The draft regulations require detailed sectoral analysis when assessing impacts on OLMCs, yet no comparable analysis is required for the sectors and organizations that sustain societal bilingualism. If minority vitality warrants explicit examination of its institutional ecosystem, then the full recognition and use of English and French across Canadian society must be afforded the same structural attention.

A second concern relates to the repeated use of the term “other stakeholders.”

The draft regulations refer to “other stakeholders” alongside OLMCs, but they do not define who those other stakeholders are. In the absence of clarity, identification is left to administrative discretion.

Experience has shown that, when guidance is broad and definitions are absent, implementation varies and certain objectives are deprioritized. This is not a theoretical concern. When duality-focused organizations are not explicitly recognized as core actors under Part VII, their participation becomes contingent rather than guaranteed.

We are not asking to compete with OLMCs. We are asking that Parliament’s full vision be implemented faithfully and coherently.

Third, we must address capacity. National OLMC organizations receive dedicated public policy service support project funding that allows them to participate fully in policy and regulatory consultations. Duality-focused organizations generally do not and are often funded primarily for service delivery.

Requiring participation without providing capacity undermines meaningful engagement and risks entrenching a system in which societal bilingualism is treated as secondary.

Notre principale préoccupation aujourd’hui est la suivante : dans sa forme actuelle, le règlement opérationnalise un pilier plus clairement que l’autre. Il traduit les obligations institutionnelles, en mettant l’accent sur les processus importants : analyser, consulter, documenter et consigner. Toutefois, là où la loi énonce deux objectifs égaux, la réglementation risque de créer une asymétrie.

Le projet de règlement exige une analyse sectorielle détaillée lors de l’évaluation des répercussions sur les CLOSM, mais aucune analyse comparable n’est requise pour les secteurs et organismes qui appuient le bilinguisme sociétal. Si la vitalité des communautés minoritaires justifie une considération explicite des secteurs et institutions qui la soutiennent, alors la pleine reconnaissance et l’usage du français et de l’anglais dans la société canadienne doivent bénéficier de la même attention structurelle.

Une deuxième préoccupation porte sur l’utilisation répétée de l’expression « autres intervenants ».

Le projet de règlement fait référence aux « autres intervenants » aux côtés des CLOSM, mais sans définir ces autres intervenants. En l’absence de clarté, l’identification est laissée à la discrétion d’une administration.

L’expérience a montré que, lorsque les orientations sont vagues et que les définitions font défaut, la mise en œuvre varie et certains objectifs sont relégués au second plan. Cette préoccupation n’est pas que théorique. Lorsque les organismes axés sur la dualité ne sont pas expressément reconnus comme des acteurs essentiels au titre de la partie VII, leur participation devient conditionnelle plutôt que garantie.

Nous ne cherchons pas à être en concurrence avec les CLOSM. Nous demandons que la vision complète du Parlement soit mise en œuvre avec fidélité et cohérence.

Troisièmement, nous devons examiner les questions de capacité. Les organismes nationaux des CLOSM reçoivent un financement dédié dans le cadre du volet Service d’appui en politiques publiques qui leur permet de participer pleinement aux consultations sur les politiques et la réglementation. En général, ce n’est pas le cas des organismes axés sur la qualité qui, souvent, reçoivent du financement principalement dédié à la prestation de services.

Exiger une participation sans fournir les moyens nécessaires nuit à une participation significative et risque de créer un système dans lequel le bilinguisme sociétal est traité comme secondaire.

Finally, we urge the adoption of differentiated consultation mechanisms. There are hundreds of OLMC organizations across Canada. There are comparatively few organizations whose mandate is to foster the full recognition and use of English and French in Canadian society as a whole. When grouped together in undifferentiated consultation processes, the perspectives of duality-focused organizations can be overshadowed simply by volume.

An undifferentiated framework does not reflect the dual commitments embedded in subsection 41(1). If the objectives are distinct, the consultation mechanisms must also be distinct.

In short, we urge the regulations to explicitly recognize societal linguistic duality as an equal objective of Part VII, clarify that “other stakeholders” includes other organizations advancing subsection 41(1), recognize duality-focused organizations as core actors, provide the structural supports necessary for meaningful participation and ensure distinct consultation frameworks for duality-focused organizations.

To close, regulations are not a technical afterthought. They are the instrument through which Parliament’s intent is translated into operational reality. The regulations can either entrench ambiguity and uneven application, or they can provide the clarity, symmetry and structural supports required to fully realize the modernization of Part VII.

The opportunity before us is not simply to regulate. It is to complete the work of modernization with coherence, intention and fidelity to Parliament’s full vision.

This act is not only about protecting OLMCs, though that remains essential. It is also about shaping the linguistic character of Canada as a whole.

We respectfully urge you to ensure that both pillars of Part VII stand on an equal footing so that substantive equality between English and French is not only promised in law but fully realized in practice.

[*Translation*]

Thank you very much for your time today.

The Chair: Thank you, Mr. Bentley.

Enfin, nous recommandons l’adoption de mécanismes de consultation différenciés. On compte au Canada des centaines d’organismes des CLOSM. En comparaison, il y a peu d’organismes ayant pour mandat de favoriser la pleine reconnaissance et l’usage du français et de l’anglais dans la société canadienne. Lorsque ces organismes sont regroupés dans des processus de consultation non différenciés, les points de vue des organismes axés sur la dualité peuvent être éclipsés simplement pour une question de nombre.

Un cadre non différencié ne reflète pas les deux engagements prévus au paragraphe 41(1). Si les objectifs sont distincts, les mécanismes de consultation doivent l’être également.

En résumé, nous recommandons instamment que le règlement reconnaisse explicitement la dualité linguistique sociétale comme objectif égal de la partie VII; précise que l’expression « autres intervenants » s’entend des autres organismes qui œuvrent à l’avancement des engagements prévus au paragraphe 41(1); reconnaisse explicitement les organismes qui promeuvent la dualité linguistique comme des acteurs essentiels; fournisse le soutien structurel nécessaire à une participation significative; assure des cadres de consultation distincts pour les organismes axés sur la dualité.

En conclusion, les règlements ne sont pas de simples détails techniques; ils constituent le mécanisme par lequel les objectifs du Parlement se traduisent en réalité opérationnelle. Les règlements peuvent soit ancrer l’ambiguïté et l’application inégale, soit apporter la clarté, la reconnaissance et les soutiens structurels nécessaires pour garantir une mise en œuvre cohérente et fidèle de la modernisation de la partie VII.

L’occasion qui se présente maintenant n’est pas simplement de réglementer, mais de terminer le travail de modernisation avec cohérence, intention et fidélité à la vision complète du Parlement.

Cette loi ne vise pas seulement à protéger les CLOSM, bien que cela demeure essentiel. Il s’agit aussi de façonner le caractère linguistique du Canada dans son ensemble.

Nous vous prions respectueusement de veiller à ce que les deux piliers de la partie VII soient sur un pied d’égalité afin que l’égalité réelle entre l’anglais et le français ne soit pas seulement promise par la loi, mais pleinement concrétisée dans la pratique.

[*Français*]

Merci beaucoup pour le temps que vous m’avez accordé aujourd’hui.

Le président : Merci, monsieur Bentley.

[English]

Brigitte Wellens, President, Regional Development Network: Thank you for this opportunity to present before you this evening.

The Regional Development Network, or RDN, was founded in 2019 with the mission to enhance and maintain the vitality of regional English-speaking communities in Quebec by supporting network members and other entities to work collaboratively for their socio-economic development.

Community RDN members represent and occupy a distinctive and underexamined position. They are a linguistic minority within a linguistic minority. English-speaking Quebecers living outside the province's major urban centres experience the pressure of minority language status more acutely, with reduced access to institutional infrastructure, services and visibility compared even to their counterparts in Montreal. This layered reality has not been fully examined in this record before this committee. It is from this vantage point that RDN offers its comments on the draft regulations this evening.

RDN recognizes that the draft regulations are a meaningful step forward in implementing Part VII of the Official Languages Act. For the first time, federal institutions will have a clear and enforceable obligation to consider the needs of official-language minority communities at every major stage of a policy or program, including design, restructuring, renewal and abolition.

RDN also welcomes the explicit recognition of the uniqueness and diversity of official language minority communities. If applied seriously, this principle allows federal institutions to account for the specific realities of regional English-speaking communities in Quebec, which differ significantly from those of Montreal and from francophone minority communities elsewhere in the country. Case in point, more than 600,000 English speakers reside off island and in the regions.

Rachel Hunting, Senior Manager of Regional Development, Regional Development Network: As drafted, the regulations focus on process. They require federal institutions to analyze, consult, document and propose, but not necessarily to achieve results. An institution can satisfy every formal requirement and still preside over a measurable decline in community vitality. The Official Languages Act makes outcome-focused commitments, and the draft regulations translate those into procedural steps.

[Traduction]

Brigitte Wellens, présidente, Réseau de développement régional : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous ce soir.

Le Réseau de développement régional, ou RDR, a été fondé en 2019 et a pour mission de renforcer et de maintenir la vitalité des communautés anglophones régionales du Québec en aidant les membres du réseau et d'autres entités à travailler en collaboration pour assurer leur développement socioéconomique.

Les communautés représentées par les membres du RDR sont dans une situation particulière et sont insuffisamment étudiées. Ils forment une minorité linguistique au sein d'une minorité linguistique. Les Québécois anglophones qui vivent à l'extérieur des grands centres urbains de la province ressentent plus fortement la pression liée à leur statut de minorité linguistique, ont un accès réduit aux infrastructures et services institutionnels et moins de visibilité, même comparativement à leurs homologues de Montréal. Cette réalité multidimensionnelle n'a pas été examinée de manière exhaustive dans les témoignages devant ce comité. C'est dans cette perspective que le RDR présente ses observations ce soir au sujet du projet de règlement.

Le RDR reconnaît que le projet de règlement représente une étape importante dans la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Pour la première fois, les institutions fédérales auront une obligation claire et exécutoire de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire à chaque étape importante d'une politique ou d'un programme, y compris la conception, la refonte, le renouvellement et l'abolition.

Le RDR se réjouit également de la reconnaissance explicite du caractère unique et de la diversité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. S'il est appliqué avec rigueur, ce principe permettra aux institutions fédérales de tenir compte des réalités particulières des communautés anglophones régionales du Québec, qui diffèrent considérablement de celles de Montréal et des communautés francophones en situation minoritaire ailleurs au pays. À titre d'exemple, plus de 600 000 anglophones résident en région, à l'extérieur de l'île.

Rachel Hunting, responsable principale du développement régional, Réseau de développement régional : Tel qu'il est rédigé, le règlement est axé sur la procédure. Il oblige les institutions fédérales à analyser, à consulter, à documenter et à proposer, mais pas nécessairement à obtenir des résultats. Une institution peut satisfaire à toutes les exigences officielles tout en jouant un rôle prépondérant dans le déclin mesurable de la vitalité des communautés. La Loi sur les langues officielles prévoit des engagements axés sur les résultats, et le projet de règlement les traduit en étapes procédurales.

The space between these two is where the communities that our members support can be left behind. The evaluation and monitoring provisions illustrate this clearly. Federal institutions must assess the effects of their actions but face no obligation to respond when those actions fall short. There is no minimum standard for outcomes and no consequence for consistently ineffective measures. The 10-year review cycle compounds the concern. For communities experiencing higher rates of poverty and higher unemployment than their francophone counterparts, and for communities where schools and health networks are already fragile, a decade of technically compliant but practically ineffective action offers no real protection.

Ms. Wellens: English-speaking communities in Quebec regions do not experience their minority status in isolation. They operate within a provincial policy environment shaped significantly by the Charter of the French language as strengthened by Bill 96 in 2022. This is a legitimate exercise of provincial authority, but it has a direct and cumulative effect.

Access to services in English, including health care, legal services, employment supports and community infrastructure, has been narrowing in many regions. The requirement to consider the uniqueness and diversity of communities must include a clear-eyed understanding of how provincial policies shape access to services. The compliance approach that ignores provincial dynamics will produce analyses that are technically complete but practically insufficient. RDN is not asking the federal government to challenge provincial jurisdiction, but to fully carry out its own responsibilities within that reality.

The regulations also leave unresolved the tension between advancing French linguistic minority communities and enhancing the vitality of English-speaking communities in Quebec. Both are legitimate objectives, but without guidance on how to balance them, regional communities with fewer resources and less visibility risk being consistently deprioritized.

If there is time, the summary of our key recommendations, essentially, is as follows: We need a shift from process compliance to outcome accountability; consultations and analyses must lead to clear, measurable goals; we need shortened review cycles and review corrective action when community vitality is demonstrably declining; we require impact analyses that explicitly account for provincial laws and their effect on access to federal services; we must provide clear guidance on balancing the rights and needs of both official language minority

C'est dans cet écart que les communautés soutenues par nos membres risquent d'être laissées pour compte. Les dispositions relatives à l'évaluation et au suivi l'illustrent clairement. Les institutions fédérales doivent évaluer les effets de leurs actions, mais ne sont pas tenues de réagir lorsque ces actions sont insuffisantes. Il n'existe aucune norme minimale en matière de résultats ni conséquence pour les mesures systématiquement inefficaces. Le cycle d'examen décennal amplifie le problème. Pour les communautés qui présentent des taux de pauvreté et de chômage plus élevés que les communautés francophones et pour celles où les réseaux scolaires et de santé sont déjà fragiles, une décennie d'actions techniquement conformes, mais inefficaces sur le plan pratique, n'offre aucune véritable protection.

Mme Wellens : Au Québec, les communautés d'expression anglaise en région ne vivent pas leur statut minoritaire en vase clos. Elles évoluent dans un contexte politique provincial fortement façonné par la Charte de la langue française, telle que renforcée par le projet de loi 96, en 2022. Il s'agit d'un exercice légitime du pouvoir provincial, mais cela a un effet direct et cumulatif.

L'accès aux services en anglais, y compris les soins de santé, les services juridiques, le soutien à l'emploi et les infrastructures communautaires, diminue dans de nombreuses régions. L'obligation de prendre en compte le caractère unique et la diversité des communautés doit inclure une compréhension claire de l'incidence des politiques provinciales sur l'accès aux services. Une approche axée sur la conformité qui ferait abstraction de la dynamique provinciale mènera à des analyses qui seront complètes, techniquement, mais insuffisantes sur le plan pratique. Le RDR ne demande pas au gouvernement fédéral de contester une compétence provinciale, mais de s'acquitter pleinement de ses propres responsabilités dans cette réalité.

Le règlement ne résout pas non plus la tension entre la promotion des communautés minoritaires de langue française et le renforcement de la vitalité des communautés anglophones au Québec. Ces deux objectifs sont légitimes, en l'absence d'orientations sur la manière de les concilier, mais les collectivités régionales qui ont moins de ressources et de visibilité risquent d'être systématiquement reléguées au second plan.

Permettez-moi, si le temps le permet, de résumer nos principales recommandations. Il faut passer de la conformité aux procédures à une reddition de comptes en matière de résultats. Les consultations et les analyses doivent mener à des objectifs clairs et mesurables. Il faut : raccourcir les cycles d'examen et revoir les mesures correctives lorsque la vitalité d'une communauté décline de manière évidente; exiger des analyses d'impact qui tiennent compte explicitement des lois provinciales et de leurs répercussions sur l'accès aux services fédéraux;

communities; and we must adapt consultation requirements to the limited capacity of small, geographically dispersed communities.

Ms. Hunting: I will provide some final words from RDN.

As an organization, we are committed to a Canada where both official language minority communities are meaningfully supported. The draft regulations are a necessary starting point that must go further. For communities already facing the compounded challenges of being a minority within a minority, the federal government's obligations under Part VII are not abstract; they are essential. RDN urges this committee to strengthen the draft regulations and recommends that Parliament address the structural gaps that regulation alone cannot resolve.

Thank you.

The Chair: We will now proceed with the questions and answers. If we can keep them within five minutes or so, that would be great. Then we will go to a further round of questions if we have to.

Senator Cormier: Thank you for being here tonight. I will direct my question to Mr. Bentley and Mr. Visweswaran. I will ask it in French first because I am reading your brief in French.

[*Translation*]

Firstly, I would like to thank you and congratulate you on your submission. I believe you highlight the two key commitments of Part VII, namely to enhance the vitality of francophone and anglophone communities and minorities in Canada and to promote the full recognition and use of French and English in Canadian society. This clearly demonstrates that the Official Languages Act is not intended solely for linguistic minority communities, but for all Canadians.

Among other things, you mention the lack of a definition for the term "other stakeholders." In your view, what needs to be clarified further in the regulations to ensure that the importance of recognizing French and English in Canadian society is fully taken into account?

When I consider the definition of the term "other stakeholders," should this term be clarified further and, if so, how? Furthermore, should we, for example, identify key priority sectors for this aspect of the commitment under Part VII, such as culture, education and others, which are recognized as enhancing the vitality of communities?

fournir des orientations claires sur la façon d'équilibrer les droits et les besoins des deux communautés de langue officielle en situation minoritaire; adapter les exigences en matière de consultation à la capacité limitée des petites collectivités dispersées géographiquement.

Mme Hunting : Pour conclure, j'ai quelques observations au nom du Réseau de développement régional.

Notre organisme est résolu à faire du Canada un pays où les deux communautés de langue officielle en situation minoritaire bénéficient d'un soutien important. Le projet de règlement est un point de départ nécessaire qui doit aller plus loin. Pour les communautés qui composent déjà avec les difficultés inhérentes au statut de minorité au sein d'une minorité, les obligations du gouvernement fédéral en vertu de la partie VII ne sont pas abstraites, mais essentielles. Le RDR exhorte le comité à renforcer le projet de règlement et recommande que le Parlement corrige les lacunes structurelles que le règlement ne peut pas corriger à lui seul.

Merci.

Le président : Nous passons maintenant aux séries de questions. Si nous pouvions nous limiter à environ cinq minutes, ce serait formidable. Ensuite, si nécessaire, nous ferons une autre série de questions.

Le sénateur Cormier : Merci d'être ici ce soir. Ma question s'adresse à M. Bentley et à M. Visweswaran. Je vais d'abord la poser en français, car je lis votre mémoire en français.

[*Français*]

D'abord, je vous remercie et vous félicite pour votre mémoire. Je trouve que vous mettez en lumière les deux importants engagements de la partie VII, c'est-à-dire de favoriser l'épanouissement des communautés et minorités francophones et anglophones au Canada et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cela montre bien que la Loi sur les langues officielles ne s'adresse pas uniquement aux communautés linguistiques en situation minoritaire, mais bien à tous les Canadiens.

Vous parlez entre autres de l'absence de définition des termes « autre intervenant ». Selon vous, qu'est-ce qui nécessite davantage de précisions dans le règlement pour que la dimension de la reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne soit pleinement prise en compte?

Si je pense à la définition des termes « autre intervenant », est-ce qu'il faut mieux préciser ces termes et, si oui, de quelle manière? Ensuite, faut-il, par exemple, identifier des secteurs prioritaires essentiels pour cette dimension de l'engagement de la partie VII, comme la culture, l'éducation et autres, qui sont reconnus pour favoriser l'épanouissement des communautés?

You may reply in English, of course.

Ahdithya Rajan P. Visweswaran, Director of Advocacy and Public Policy, Canadian Parents for French: Indeed, in our view, the regulations, as currently defined, create an imbalance between the two priorities set out in the Official Languages Act.

Rather, we are seeking to ensure that linguistic duality is not neglected in order to emphasize the vitality of minority communities. That said, given that Treasury Board told us we could not define terms, we have made a proposal.

[English]

We add language that says specifically that other stakeholders that are advancing the priorities or the commitments set out in subsections 41(1) to (3) of the Official Languages Act. Those are the subsections that specifically speak to fostering the full recognition and use of English and French, developing francophone or anglophone minority language communities, as well as the commitment on formal, non-formal and informal minority language education opportunities.

[Translation]

Senator Cormier: My question is for Ms. Wellens and Ms. Hunting.

[English]

In your brief, you state that an unresolved tension remains in the proposed regulation, as it calls for restoring and increasing the demographic weight of francophone minority communities while also enhancing the vitality of the English-speaking minority in Quebec. Am I right that the above is part of your brief? You would like the regulation to clarify how to balance both official language minority communities when supporting one community may affect the other.

I would like to understand that better. Are you talking about the English minorities in Quebec and the francophone minorities outside Quebec? What is the basis for this argument so that I understand it well?

Ms. Hunting: Quebec's English-speaking communities exist within Quebec's legislative framework. The tension we're speaking to in this instance is that when the weight of the protection of French outweighs the possibility of access to services for the English-speaking minority communities, that produces a tension within the communities themselves. However, there is also a tension between the two legislative processes. There is an incoherence between the federal

Évidemment, vous pouvez répondre en anglais.

Ahdithya Rajan P. Visweswaran, directeur, Affaires publiques et politiques, Canadian Parents for French : Effectivement, selon nous, le règlement, tel qu'il est défini en ce moment, fait en sorte qu'il existe un déséquilibre entre les deux priorités figurant dans la Loi sur les langues officielles.

On cherche plutôt à ne pas délaissé la dualité linguistique pour mettre l'accent sur la vitalité des communautés minoritaires. Cela dit, étant donné que le Conseil du Trésor nous a dit qu'on ne pouvait pas définir des termes, nous avons fait une proposition.

[Traduction]

Il s'agirait d'ajouter au libellé pour préciser que d'autres intervenants contribuent à la promotion des priorités ou engagements énoncés aux paragraphes 41(1) à (3) de la Loi sur les langues officielles, qui portent spécifiquement sur la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais; le développement des communautés linguistiques francophones ou anglophones en situation minoritaire; l'engagement à offrir des possibilités d'enseignement dans la langue de la minorité en contexte formel, non formel et informel.

[Français]

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse à Mme Wellens et Mme Hunting.

[Traduction]

Dans votre mémoire, vous affirmez que le règlement proposé perpétue une tension non résolue, car il prévoit le rétablissement et l'accroissement du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire tout en renforçant la vitalité de la minorité anglophone au Québec. Ai-je raison de dire que cela figure dans votre mémoire? Vous souhaiteriez que le règlement clarifie la façon d'établir un équilibre entre les deux communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsque le soutien d'une communauté peut avoir une incidence sur l'autre.

J'aimerais mieux comprendre cet aspect. Parlez-vous des minorités anglophones au Québec et des minorités francophones à l'extérieur du Québec? Pour que je comprenne bien, sur quoi cet argument est-il fondé?

Mme Hunting : Les communautés anglophones du Québec existent dans le cadre législatif du Québec. La tension dont il est question, c'est que l'importance accordée à la protection du français nuit à l'accessibilité des services pour les communautés minoritaires anglophones, ce qui crée une tension au sein des communautés elles-mêmes. Cependant, il y a également une tension entre les deux processus législatifs. Il y a une incohérence entre le règlement fédéral et la compréhension

regulations and the overall understanding on the part of the English-speaking citizens as to why they're not able to go to a post office or a bank and access services in English, or those kinds of federal institutions where they're used to receiving services in both official languages.

There is a misunderstanding of how the Official Languages Act accounts for provincial legislation that would produce a situation where French is prioritized over access to services in English.

Senator Cormier: Are you saying that the regulations should name that more precisely?

Ms. Hunting: Yes. The regulations need to be more explicit with the application of the Official Languages Act and Part VII, and how the regulations interact with provincial legislation as well. Yes, there is a lack and an incoherence there between the application of the two.

Senator Cormier: Do you have any suggestions that should be added to the regulations?

Ms. Hunting: The groups that spoke before us spoke about having a filter and different mechanisms when you're measuring programs, investments and those kinds of things. A language filter for the English-speaking community of Quebec that does not include the legislative impacts of Quebec's framework is doing a big disservice to the English-speaking communities in Quebec because it's leaving out an entire daily frame and challenge. Every policy and program that's written — everything that goes on in public life — is measured by the legislation around Bill 96, the Charter of the French Language, and if the federal regulations don't take that into account in a very explicit and clear way, then the English-speaking communities that are subject to those policies and regulations and the consequences of them are left unconsidered.

The Chair: On that note, the tensions you mentioned in your submission — and also in your submission, you mentioned the different provincial contexts and the challenges of the provincial contexts — are they both meshed in? Is there anything that you recommend that should be changed in the regulations to change the context of federal-provincial relations?

Ms. Hunting: Maybe "tensions" isn't the best word, but there are difficulties that exist. It's very difficult to promote and protect the English-speaking minority communities in Quebec. Politically, it's not very well received. In the public sphere, it's not very well received. Steps that are taken to be proactive toward the English-speaking community are often met with negative reactions, either in the media or from the political class in Quebec.

Those are the kinds of situations that need to be taken into account.

générale, par les citoyens anglophones, quant aux raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas obtenir des services en anglais dans un bureau de poste, une banque, ou des institutions fédérales où ils ont habituellement la possibilité d'obtenir des services dans les deux langues officielles.

Il y a une incompréhension quant à la façon dont la Loi sur les langues officielles tient compte de la législation provinciale et qui fait en sorte que le français est privilégié au détriment de l'accès aux services en anglais.

Le sénateur Cormier : Dites-vous que le règlement devrait être plus précis à cet égard?

Mme Hunting : Oui. Le règlement doit être plus explicite au sujet de l'application de la Loi sur les langues officielles et de la partie VII, et de l'interaction entre le règlement et les lois provinciales. Oui, il y a un manque et une incohérence dans l'application des deux.

Le sénateur Cormier : Avez-vous des suggestions concernant des ajouts au règlement?

Mme Hunting : Les groupes qui ont témoigné avant nous ont parlé d'un filtre et de divers mécanismes pour mesurer les programmes, les investissements, etc. Un filtre linguistique pour la communauté anglophone du Québec qui n'inclut pas les répercussions législatives du cadre québécois nuit aux communautés anglophones du Québec, car cela fait abstraction de tout un cadre et d'un défi quotidiens. Toute politique et tout programme qui est rédigé — tout ce qui se passe dans la vie publique — est mesuré au regard de la loi entourant le projet de loi 96, la Charte de la langue française. Si le règlement fédéral n'en tient pas compte très explicitement et clairement, cela signifie que l'on ne prend en considération ni les répercussions de ces politiques et règlements ni les communautés anglophones qui y sont assujetties.

Le président : À ce sujet, les tensions que vous avez mentionnées dans votre mémoire, et les divers contextes provinciaux et défis connexes — que vous mentionnez également dans votre mémoire — sont-ils tous les deux pris en compte? Avez-vous des recommandations de modifications au règlement pour changer le contexte des relations fédérales-provinciales?

Mme Hunting : « Tensions » n'est peut-être pas le mot juste, mais il y a des difficultés. Il est très difficile de promouvoir et de protéger les communautés anglophones en situation minoritaire au Québec. Sur le plan politique, ce n'est pas très bien reçu. Ce ne l'est pas non plus dans la sphère publique, d'ailleurs. Les mesures proactives prises à l'égard de la communauté anglophone suscitent souvent des réactions négatives, que ce soit dans les médias ou dans la classe politique québécoise.

Ce sont là des situations dont il faut tenir compte.

If the Official Languages Act is going to speak to the situation of English-speaking Quebecers, it needs to understand that it's operating within that legislative framework, and it needs to account for negative reactions to positive measures that support the English-speaking communities, as well as investments that are made by the federal government to enhance and support the vitality of English-speaking Quebec.

We've been doing this for a very long time, and the myth that we're all rich anglophones from Westmount is still prevalent and out there. It does a lot of damage to communities and organizations that are operating far away from Westmount and outside of Montreal out in the regions.

Those are some of the tensions we're trying to address.

Senator Moncion: When you look at the agreements that are part of the Action Plan for Official Languages, which differ from the other agreements between the federal and provincial governments, how is that factored in when there are agreements between the federal and the provincial governments concerning the English-speaking community in Quebec?

Ms. Wellens: Are you referring specifically to the Entente Canada-Quebec?

Senator Moncion: That or any other agreement that exists where minority languages and minority needs —

Ms. Wellens: I could speak specifically to one measure in particular that has caused many challenges for the English-speaking community in Quebec, which is, specifically, M-30, which essentially establishes a framework for the minute a federally funded organization tips over and receives more than 50% of its funding from a provincial nature. They then have to get the provincial government to sanction or to let the organization enter into an agreement with the federal government to sign a contribution agreement. It is an exercise that I have had to go through as an executive director of a not-for-profit organization in Quebec City several times.

When it is related to core funding, it is a little easier. When you speak of things that enter into provincial jurisdiction, it is a little bit of a nightmare. I will give you two concrete examples.

Fairly recently, there was the announcement of the Employment Assistance Services program, or EAS, under Employment and Social Development Canada, or ESDC, which is specifically meant to aid and support English-language job seekers in their search. A similar program, again, an ESDC program, called the Social Partnership Initiative, or SPI, has experienced the same thing. Organizations that need an M-30 are then being held hostage in terms of their capacity to be able to meet the needs of their communities.

Si la Loi sur les langues officielles doit traiter de la situation des Québécois anglophones, il est nécessaire de comprendre qu'elle s'applique à l'intérieur d'un cadre législatif particulier et qu'il convient de prendre en compte les réactions négatives que suscitent les mesures favorables aux communautés anglophones, ainsi que des investissements du gouvernement fédéral pour favoriser et soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise au Québec.

Nous œuvrons en ce sens depuis très longtemps, et le mythe selon lequel nous sommes tous de riches anglophones de Westmount est encore répandu. Cela cause beaucoup de tort aux collectivités et aux organismes situés en région, loin de Westmount et de Montréal.

Voilà certaines des tensions que nous tentons d'éliminer.

La sénatrice Moncion : Lorsqu'on regarde les ententes qui font partie du Plan d'action pour les langues officielles, qui sont différentes des autres ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comment est-ce pris en compte dans le cas d'ententes qui concernent la communauté d'expression anglaise du Québec?

Mme Wellens : Parlez-vous spécifiquement de l'Entente Canada-Québec?

La sénatrice Moncion : Cette entente-là ou toute autre entente dans laquelle les communautés de langue minoritaire et les besoins de la minorité...

Mme Wellens : Je pourrais parler d'une mesure en particulier qui a causé de nombreux défis à la communauté anglophone du Québec, à savoir la loi M-30, qui établit un cadre dès l'instant où un organisme financé par le gouvernement fédéral reçoit plus de 50 % de son financement du gouvernement provincial. Il faut alors que le gouvernement provincial laisse l'organisme signer une entente de contribution avec le gouvernement fédéral. C'est un exercice auquel j'ai dû me soumettre à plusieurs reprises en tant que directrice générale d'un organisme à but non lucratif de Québec.

Quand il est question d'un financement de base, c'est un peu plus facile. Lorsque la situation relève de la compétence provinciale, c'est plutôt un cauchemar. Je vais vous donner deux exemples concrets.

Assez récemment, on a annoncé le programme des Services d'aide à l'emploi d'Emploi et Développement social Canada, ou EDSC, qui vise précisément à aider et à soutenir les chercheurs d'emploi anglophones dans leurs recherches. Les organisations qui ont besoin d'un accord en vertu de la loi M-30 sont alors prises en otage quant à leur capacité de répondre aux besoins de leurs communautés. La situation est la même pour un programme similaire d'EDSC, l'Initiative de partenariat social.

So the funding was developed to respond to very concrete needs in our regions; yet we don't have access to the funding because the organization received more provincial funding. We know that there is no way in those jurisdictions — employment, health and social services, education and immigration — that we would receive an M-30 to allow us to even enter into an agreement with the federal government.

Senator Moncion: Okay. What changes need to happen within the regulations we are looking at to recognize your needs?

Ms. Wellens: The minute money is transferred from the federal government to the province, if there is no mechanism in place to ensure the language lens, it loses its effectiveness. For all intents and purposes, it doesn't even go to the source of the issue.

Senator Moncion: Okay. So it is the same problem we have in French that you have in English in Quebec. Thank you.

[*Translation*]

Hello, and welcome to the representatives of Canadian Parents for French. We often meet at various events.

[*English*]

The draft regulations require federal institutions to take account of sectors essential to fostering the full recognition and use of English and French in Canadian society in their analysis.

What do you need within the regulations that will recognize the needs of the work that you do to bilingualize Canadians across this country? I ask because you don't only work for English-speaking Canadians; you also work for francophones for the bilingual aspect of this country. So what is needed in the regulations?

Mr. Visweswaran: For our mission at Canadian Parents for French, our target audience is anglophones and allophones who live in a majority context. From the 2021 Census, we know that the bilingualism rate in Canada among anglophones outside Quebec is 7.4% and has stagnated now for decades. What we are looking for, as one of the very few organizations in Canada that is working towards linguistic duality and the promotion of bilingualism among the majority-language community, is that sort of assurance that our organization, the projects that we do and the communities that we serve are protected and that they will continue to be a priority, not just on the whims of any certain government of the day.

Donc, le financement a été développé pour répondre à des besoins très concrets dans nos régions; pourtant, on n'a pas accès au financement parce que l'organisme a reçu plus de fonds du gouvernement provincial. Nous savons que dans ces domaines — l'emploi, la santé et les services sociaux, l'éducation et l'immigration —, il est impossible pour nous de conclure une entente avec le gouvernement fédéral en raison de la loi M-30.

La sénatrice Moncion : D'accord. Quels changements doivent être apportés aux règlements que nous examinons pour tenir compte de vos besoins?

Mme Wellens : Dès que l'argent est transféré du gouvernement fédéral à la province, s'il n'y a pas de mécanisme en place pour tenir compte de la lentille linguistique, on perd de l'efficacité. En fait, on ne va même pas à la source du problème.

La sénatrice Moncion : D'accord. Donc, c'est le même problème pour nous en français que pour vous en anglais au Québec. Merci.

[*Français*]

Bonjour et bienvenue aux représentants de Canadian Parents for French. On se rencontre souvent dans différents événements.

[*Traduction*]

Le projet de règlement exige que les institutions fédérales tiennent compte des secteurs essentiels à la pleine reconnaissance et à l'usage du français et de l'anglais dans leur analyse de la société canadienne.

De quoi avez-vous besoin dans le règlement pour reconnaître les besoins du travail que vous faites pour rendre les Canadiens bilingues partout au pays? Je vous pose la question parce que vous ne travaillez pas seulement pour les Canadiens anglophones; vous travaillez aussi pour les francophones en ce qui concerne l'aspect bilingue de ce pays. Que faut-il donc inclure dans la réglementation?

M. Visweswaran : Le public cible de Canadian Parents for French est composé d'anglophones et d'allophones qui vivent en contexte majoritaire. D'après le recensement de 2021, nous savons que le taux de bilinguisme au Canada chez les anglophones à l'extérieur du Québec est de 7,4 % et qu'il stagne maintenant depuis des décennies. En tant qu'un des très rares organismes au Canada qui travaillent à la dualité linguistique et à la promotion du bilinguisme au sein de la communauté de langue majoritaire, nous voulons une garantie que notre organisation, les projets que nous réalisons et les communautés que nous servons sont protégés et qu'ils continueront d'être une priorité, et pas seulement selon les caprices du gouvernement du jour.

Senator Moncion: I presume that, for you, the linguistic clauses are extremely important within any agreement that is drawn up between the federal government and the provinces.

[Translation]

Mr. Visweswaran: Indeed. That said, we work mainly in education and we have observed certain issues with the memorandum of understanding on minority language instruction, specifically as regards second-language teaching.

[English]

There are disparities in terms of funding that goes towards covering the supplementary costs of offering second-language instruction. That is something we mentioned in our brief as well with regards to the consultation mechanisms, that when we are grouped in with OLMC organizations in these consultation mechanisms, when it comes to linguistic clauses or such an entente like that one, we are often drowned out because we are one of two, three or four organizations in Canada that speak for second-language education with majority-language Canadians. That is not to say that those are not a priority; it is just by sheer volume of how many organizations from the francophone and anglophone minority language communities are present in these consultations, linguistic duality and the engagement of majority language Canadians are seen to be deprioritized or even just drowned out.

Senator Moncion: That's unfortunate. Thank you.

[Translation]

Senator Aucoin: Someone said earlier that the words "other stakeholders" were mentioned in the regulations, and I am trying to understand what you mean.

Would you have liked Canadian Parents for French to be mentioned, or are there other organizations you wish to refer to? You mentioned that they should be listed for the sake of clarity. Could you give us more information on this?

Mr. Visweswaran: Absolutely. A similar question was asked in the House of Commons during a study on the same topic. One member asked for the rationale for adding the "other stakeholders" designation and said that it should simply be removed. The Treasury Board executive responded that organizations such as Canadian Parents for French and French for the Future are responsible for promoting both official languages to the Canadian majority. We can see that this isn't reflected in the language and wording of the regulations, which refer to francophone and anglophone minority communities and other stakeholders.

La sénatrice Moncion : Je présume que, pour vous, les clauses linguistiques sont extrêmement importantes dans toute entente entre le gouvernement fédéral et les provinces.

[Français]

M. Visweswaran : Cela va sans dire. Cela dit, nous travaillons surtout en éducation et on a constaté certaines choses avec le protocole d'entente en enseignement de la langue de la minorité, dans l'enseignement d'une langue seconde.

[Traduction]

Il y a des disparités sur le plan du financement qui sert à couvrir les coûts supplémentaires liés à l'offre de l'enseignement de la langue seconde. Dans notre mémoire, nous avons fait valoir que dans le cadre des mécanismes de consultation, lorsque nous sommes regroupés avec des organisations des CLOSM, nous sommes souvent oubliés dans les clauses linguistiques ou les ententes du genre parce que nous sommes l'une des deux, trois ou quatre organisations au Canada qui abordent la question de l'enseignement de la langue seconde auprès des Canadiens de langue majoritaire. Cela ne veut pas dire que les autres ne sont pas une priorité; c'est simplement qu'en raison du nombre d'organisations des communautés linguistiques francophones et anglophones en situation minoritaire qui participent à ces consultations, les questions relatives à la dualité linguistique et à l'engagement des Canadiens de langue majoritaire sont perçues comme n'étant pas prioritaires ou sont même simplement oubliées.

La sénatrice Moncion : C'est malheureux. Merci.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Quelqu'un a dit plus tôt que les mots « autre intervenant » étaient mentionnés dans le règlement, et j'essaie de comprendre ce que vous voulez dire.

Auriez-vous aimé que Canadian Parents for French soit mentionné, ou est-ce qu'il y a d'autres organismes auxquels vous voulez faire référence? Vous avez mentionné qu'ils devraient être énumérés pour fins de clarification. Pouvez-vous nous donner plus d'information à ce sujet?

M. Visweswaran : Absolument. Une question similaire a été posée à la Chambre des communes au moment d'étudier le même sujet; un député a demandé pourquoi on souhaitait ajouter la désignation d'« autre intervenant » et a affirmé qu'on devrait tout simplement l'enlever. L'exécutif du Conseil du Trésor a répondu que ce sont des organismes comme Canadian Parents for French et French for the Future qui s'occupent de la promotion des deux langues officielles auprès de la majorité canadienne. On voit que ce n'est pas reflété dans le langage et le libellé du règlement, qui parlent des communautés francophones et anglophones minoritaires et des autres parties prenantes.

[English]

Who are these other stakeholders? They can be absolutely anyone, including actors who have been trusted and have worked for a very long time in this space, such as Canadian Parents for French.

The language we would be looking for here is “other stakeholders actively engaged in supporting the advancement of commitments set out in subsections 41(1) to (3) of the act,” which allows us to be seen as legitimate partners and actors who have done good work in the official languages space without necessarily conflating us with a linguistic minority community.

[Translation]

Senator Aucoin: Regarding your response to Senator Moncion, I just want to understand better and to make things clear for the committee. You said that, if four or five organizations are a bit different from all the francophone organizations, for example, in minority communities in Quebec, this factor should be taken into account in the evaluation or in the consultations. The fact that four, five or six organizations in Canada support linguistic duality, but also promote second-language education or learning Is that what you're saying?

Mr. Visweswaran: That's right. It isn't an arbitrary request. It really reflects one of the two pillars of the Official Languages Act, which are linguistic duality and the promotion of the use of the official languages across Canada. As Senator Cormier said in November, this isn't legislation for linguistic minorities in Canada, but legislation for all Canadians.

Senator Aucoin: At this point, I'll play devil's advocate. If five organizations promote the teaching of a second language — in this case French — but dozens of francophone organizations exist outside Quebec, if you're given the same priority or the same value, won't there be an imbalance?

Mr. Visweswaran: In my opinion, no. We represent 450,000 students in French immersion programs across the country. There are many more students studying in French as a second language programs, such as core French or enriched French, extended French or post-intensive French, depending on where they live in the country. So, yes, it may seem like only four or five organizations are promoting the second language to the majority. However, we represent a significant population in the country.

Senator Aucoin: Thank you.

[Traduction]

Qui sont ces autres intervenants? Il peut notamment s'agir d'acteurs de confiance qui travaillent depuis très longtemps dans ce domaine, comme Canadian Parents for French.

Nous aimerions que le libellé évoque les autres intervenants qui participent activement à la réalisation des engagements inscrits aux paragraphes 41(1) à 41(3) de la Loi, pour nous permettre d'être considérés comme des partenaires et des acteurs légitimes qui ont fait du bon travail dans le domaine des langues officielles sans nécessairement nous confondre avec une communauté linguistique en situation minoritaire.

[Français]

Le sénateur Aucoin : En ce qui concerne la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Moncion, pour que je comprenne mieux et pour que ce soit clair pour le comité, vous mentionniez que si vous êtes quatre ou cinq organismes qui sont un peu différents de tous les organismes francophones, par exemple, en situation minoritaire au Québec, cet élément devrait être pris en compte dans l'évaluation ou dans les consultations. Le fait qu'il y a quatre, cinq ou six organismes au Canada qui sont en faveur de la dualité linguistique, mais qui font en plus la promotion de l'enseignement ou de l'apprentissage de la langue seconde... Est-ce bien votre intervention à ce sujet?

M. Visweswaran : Effectivement. Ce n'est pas une demande arbitraire, c'est vraiment un des deux piliers de la Loi sur les langues officielles, soit la dualité linguistique et la promotion de l'usage des langues officielles partout au Canada. Comme le sénateur Cormier l'a dit au mois de novembre, ce n'est pas une loi pour les minorités linguistiques au Canada, mais une loi pour tous les Canadiens.

Le sénateur Aucoin : À ce moment-là, je vais me faire l'avocat du diable : s'il y a cinq organismes qui font la promotion de l'enseignement de la langue seconde, dans ce cas-ci la langue française, mais qu'il y a plusieurs dizaines d'organismes francophones hors Québec, si l'on vous donne la même priorité ou la même valeur, n'y aura-t-il pas un déséquilibre?

M. Visweswaran : À mon avis, non. On représente 450 000 élèves dans des programmes d'immersion française partout au pays, et il y a beaucoup plus d'élèves qui étudient dans des programmes de français langue seconde, comme le français de base ou le français enrichi, *Extended French* ou *Post-Intensive French*, selon où ils se trouvent dans le pays. Donc, oui, cela peut donner l'impression qu'il y a seulement quatre ou cinq organismes qui font la promotion de la langue seconde auprès de la majorité, mais on représente effectivement une population très importante au pays.

Le sénateur Aucoin : Merci beaucoup.

Mr. Bentley: I would add that, aside from the figures, two objectives are equal under the legislation. If, in consultations, the second objective — to promote linguistic duality to the majority — is seen in a lesser light given the smaller number of organizations, then we've failed with this legislation up to a point. The fact that there are fewer organizations shouldn't diminish the promotional aspect.

The structures currently in place in Canada have given rise to many key community groups for minority communities. We aren't taking anything away from these groups. If we want to show the importance of linguistic duality and bilingualism, even though there are only four or five groups, these voices must remain on an equal footing. These two pillars are in the legislation.

I've experienced this a number of times. I was one of about 30 voices at a consultation. Technically, this voice represents 50% of the legislation's objectives. However, in the end, we're seen as just one voice among 30 or so minority voices. This aspect must change.

Senator Aucoin: Thank you.

Senator Gerba: Welcome. In your brief, you recommend that the draft regulations explicitly recognize linguistic duality as a key objective, in addition to the protection of minority communities.

What concrete recommendations would you make to incorporate this recognition into the regulations, in terms of both the principle and the implementation?

Mr. Visweswaran: Good question. First, it's important to recognize — not only in the legislation, but also in the draft regulations — the need and objective to promote both official languages not just for minority communities, but across the country for all Canadians. Mr. Théberge, the Commissioner of Official Languages, once said something important.

[English]

Bilingualism is a shared societal project. It's a pan-Canadian societal project.

[Translation]

This must be reflected in the draft regulations. They can't just be draft regulations to ensure the implementation of certain priorities for a minority community in the country. The legislation has two objectives. These two objectives must remain apparent in our actions. I've lost my train of thought. Perhaps Mr. Bentley has something to add?

M. Bentley : J'ajouterais qu'au-delà des chiffres, il y a deux objectifs qui sont égaux dans la loi. Si, dans des consultations, le deuxième objectif — soit de faire la promotion de la dualité linguistique auprès de la majorité — est perçu d'une façon moindre parce qu'il y a moins d'organismes, jusqu'à un point, nous avons échoué par rapport à cette loi. Le fait qu'il y ait moins d'organismes ne devrait pas amoindrir la dimension de la promotion.

Les structures qui existent au Canada aujourd'hui ont donné naissance à beaucoup de groupes communautaires essentiels pour les communautés minoritaires. On n'enlève absolument rien à ces groupes. Si l'on souhaite montrer l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme, même s'il y a seulement quatre ou cinq groupes, ces voix doivent être sur un pied d'égalité, car ces deux piliers figurent dans la loi.

Je l'ai vécu plusieurs fois; j'étais une voix parmi une trentaine à une consultation. Techniquement, cette voix représente 50 % des objectifs de cette loi. Cependant, au bout du compte, le résultat est que nous sommes perçus comme une voix parmi une trentaine de voix minoritaires. Cet élément doit changer.

Le sénateur Aucoin : Merci.

La sénatrice Gerba : Bienvenue. Dans votre mémoire, vous recommandez que le projet de règlement reconnaisse explicitement la dualité linguistique comme objectif central, en complément de la protection des communautés en situation minoritaire.

Quelles recommandations concrètes proposeriez-vous afin d'intégrer cette reconnaissance dans le règlement, tant sur le plan du principe que de la mise en œuvre?

M. Visweswaran : C'est une excellente question. D'abord, il est important de reconnaître — pas seulement dans la loi, mais aussi dans le projet de règlement — qu'il existe un besoin et un objectif de faire la promotion des deux langues officielles, pas seulement auprès des minorités, mais partout au pays, pour tous les Canadiens. Le commissaire aux langues officielles, M. Théberge, a dit quelque chose d'important par le passé.

[Traduction]

Le bilinguisme est un projet de société partagé. C'est un projet de société pancanadien.

[Français]

Cela doit être reflété dans le projet de règlement. Cela ne peut pas être seulement un projet de règlement pour assurer la mise en œuvre de certaines priorités d'une minorité au pays. Il y a deux objectifs dans la loi et ces deux objectifs doivent être vus dans ce que l'on fait. J'ai perdu le fil de mes pensées. M. Bentley a peut-être quelque chose à ajouter?

Mr. Bentley: Yes. We have some concrete suggestions.

[English]

We want to ensure that we can define who “other stakeholders” are. Removing the ambiguity can ensure that groups such as Canadian Parents for French are not, by accident, forgotten about. That would be first.

Second, there are some inconsistencies throughout the regulations around where “other stakeholders” is used. When we compare the text to the actual law, there are some spots where “other stakeholders” seems to have been removed, or we talk about “or other stakeholders” instead of “and.” Just some clarity around the fact that groups such as Canadian Parents for French or linguistic duality groups should always be part of these conversations.

Then the third pot goes to the thought that there needs to be a differentiated consultation framework. I don’t know how to write it into the regulations, but we cannot just be lumped into the same consultation all the time where the voices around duality get drowned out. I don’t think intentionally, but just by sheer volume of being one and there being many OLMC voices.

To sum it up quickly, those are three main areas where we would like to see some changes in the current draft regulations. Of course, if there are a whole bunch of changes brought forward based on what we have heard from lots of partnership organizations, obviously, we would want to be included in those changes as well, likely through the “other stakeholders” definition that we would like to see in the regulations.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you for the response. I hope that we’ll end up finding criteria or tools to put these recommendations into practice.

The draft regulations propose a review after 10 years to assess overall effectiveness. However, a number of stakeholders have said that this may be too long. What do you think?

Ms. Wellens: It’s much too long. If it were every five years, at least, that would give us some flexibility to take corrective action before it’s too late. If a community is in decline, we can’t wait 10 years to pick up the pieces and take concrete action to revitalize it. This time frame is indeed quite long.

Senator Gerba: Thank you.

M. Bentley : Oui; concrètement, il y a des choses que l’on suggère.

[Traduction]

Nous voulons nous assurer de pouvoir définir qui sont les « autres intervenants ». L’élimination de l’ambiguïté peut faire en sorte que des groupes comme Canadian Parents for French ne soient pas accidentellement oubliés. Ce serait la première chose à faire.

Deuxièmement, il y a des incohérences dans le règlement en ce qui concerne l’utilisation de l’expression « autres intervenants ». Lorsque nous comparons le texte à la Loi, il y a des endroits où elle semble avoir été supprimée et d’autres où l’ont dit « ou d’autres intervenants » au lieu de « et d’autres intervenants ». Il faudrait qu’il soit clair que les groupes comme Canadian Parents for French ou ceux dont le travail est axé sur la dualité linguistique font toujours partie de ces conversations.

Troisièmement, il doit y avoir un cadre de consultation différencié. Je ne sais pas comment l’inscrire dans le règlement, mais nous ne pouvons pas être tout le temps regroupés dans les mêmes consultations où les idées liées à la dualité sont oubliées. Je ne pense pas que ce soit intentionnel, mais simplement parce qu’il n’y a qu’une seule voix alors que les voix des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont nombreuses.

Pour résumer rapidement, ce sont les trois principaux domaines dans lesquels nous aimerions voir des changements dans le projet de règlement actuel. Bien sûr, si plusieurs changements sont proposés en fonction de ce que nous avons entendu de la part des organismes partenaires, nous voudrions être pris en compte également, probablement par l’entremise de la définition des « autres intervenants » que nous aimerions voir dans le règlement.

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci pour la réponse. J’espère qu’on va finir par trouver des critères ou des outils pour rendre ces recommandations opérationnelles.

Le projet de règlement propose une révision après 10 ans pour évaluer l’efficacité globale. Or, plusieurs intervenants ont indiqué que ce délai pourrait être trop long. Qu’est-ce que vous en pensez?

Mme Wellens : C’est effectivement beaucoup trop long. Si c’était aux cinq ans, au moins, cela donnerait une marge de manœuvre pour agir sur des éléments qu’on peut rattraper avant qu’il soit trop tard. Si une communauté est en dévitalisation, ce n’est pas après 10 ans qu’on pourra ramasser les pots cassés et réussir à faire quelque chose de concret pour revitaliser la communauté. C’est effectivement un très long délai.

La sénatrice Gerba : Merci.

Senator Cormier: My question is for the representatives of Canadian Parents for French. I'll describe the situation over the long term. We aren't as young as Mr. Visweswaran. The cohabitation between the needs of official language minority communities and second-language education for the English-speaking majority has always caused problems, in some respects, for financial reasons. This dynamic still provokes tension. At the same time, you're quite right to clearly state that one commitment under Part VII of the act is also the promotion and full recognition of English and French, in particular through second-language education.

In your recommendation number five — I would like to hear more from you on this — you call for dedicated funding, similar in scope and purpose to the public policy service support provided to national OLMC organizations. Could you elaborate on this to give us a better understanding? Obviously, I'm not referring to the fact that you're five associations, as opposed to one number. However, I would like to hear about your specific needs.

[English]

Mr. Visweswaran: As I mentioned, there are 450,000 students in French immersion programs, and that does not include the students who are in French second-language programs such as Core French and intensive French across the provinces and territories in Canada.

Canadian Parents for French is almost the only voice that is doing work to advocate on behalf of those students to ensure access to these programs so that all Canadians can have the opportunity to learn, work and thrive in both official languages, which is increasingly becoming a criterion for work and a criterion for living in certain places.

We are repeatedly told by the federal government, when we are doing some advocacy work, that we should be speaking to the provinces and territories. That's where we run into the issue of capacity. We are just one organization with a few staff members, and we are not able to have the same lobbying capacity or advocacy research, and all of that knowledge that we should be bringing together when we are doing advocacy with provinces and territories. That is why a similar fund, such as the Public Policy Service Support, that minority language communities receive, such as CFLI and TOC receive, would support us to participate in public consultations such as this one.

It took many hours for CPF to be able to put together a brief with this amount of detail and to participate and bring the only perspective, if I'm not mistaken, at this committee as well as the House of Commons committee, from a duality perspective. We are the only witness to both chambers who have been here to

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse aux représentants de Canadian Parents for French. Pour dire les choses comme elles sont depuis très longtemps, puisque nous ne sommes pas aussi jeunes que M. Visweswaran, la question de la cohabitation entre les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'éducation en langue seconde pour la majorité anglophone a toujours été, pour des raisons financières, problématique dans un certain sens. Il y a toujours une tension dans cette dynamique. En même temps, vous avez tout à fait raison d'énoncer clairement qu'un des engagements de la partie VII de la loi, c'est aussi la promotion et la pleine reconnaissance de l'anglais et du français, notamment par le biais de l'éducation en langue seconde.

Dans votre recommandation n° 5 — je voudrais vous entendre davantage là-dessus —, vous demandez un financement réservé, comparable par sa portée et son objectif au soutien offert dans le cadre du volet Service d'appui en politiques publiques destiné aux organismes nationaux des CLOSM. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette question afin que l'on comprenne mieux? Évidemment, je ne fais pas référence au fait que vous êtes cinq associations par rapport à un nombre, mais j'aimerais avoir une réponse sur vos besoins spécifiques.

[Traduction]

M. Visweswaran : Comme je l'ai dit plus tôt, il y a 450 000 étudiants dans les programmes d'immersion française, et cela n'inclut pas les étudiants qui suivent des programmes de français langue seconde comme le français de base et le français intensif dans les provinces et les territoires du Canada.

Canadian Parents for French est presque la seule voix qui travaille pour défendre ces étudiants afin d'assurer l'accès à ces programmes pour que tous les Canadiens puissent avoir la possibilité d'apprendre, de travailler et de s'épanouir dans les deux langues officielles, ce qui devient de plus en plus un critère de travail et de vie à certains endroits.

Dans le cadre de notre travail de défense des droits, le gouvernement fédéral nous répète constamment que nous devons parler aux provinces et aux territoires. C'est là que nous nous heurtons au problème de capacité. Nous ne sommes qu'une organisation avec quelques employés, et nous n'avons pas la même capacité de lobbying ou de recherche pour réunir toutes les connaissances dont nous avons besoin pour faire notre travail auprès des provinces et des territoires. C'est pourquoi un fonds semblable au Service d'appui en politiques publiques, que reçoivent les communautés linguistiques en situation minoritaire comme la FCFA et TALQ, nous aiderait à participer à des consultations publiques comme celle-ci.

Il a fallu de nombreuses heures à Canadian Parents for French pour être en mesure de rédiger un mémoire détaillé, de prendre part au débat et d'exprimer le seul point de vue de la dualité, si je ne m'abuse, à ce comité ainsi qu'à celui de la Chambre des communes. Nous sommes les seuls à avoir témoigné au nom des

speak for majority-language Canadians and their opportunities to learn, live, work and thrive in both official languages. So we are not able to bring in lawyers and policy analysts.

[*Translation*]

Senator Cormier: I have a burning question. Through these regulations, in your discussions with the federal government, how could a province such as New Brunswick — which has two official languages, but a large majority English-speaking community — benefit from funding for second-language education?

There seems to be significant funding for the majority. Yet you're telling us that you, as an organization, must lobby to ensure that the English-speaking majority in Saskatchewan has access to French-language education. What's the relationship with the provinces and territories? You say that you aren't financially equipped and that you need money to do this. Are you the only ones responsible for this? Where does the federal government's responsibility lie in its relationship with the provinces? Could the agreements provide further clarification on these issues?

Mr. Bentley: I think that the agreements are an excellent starting point. Given our good relationships with these organizations, we see French-speaking communities making requests for language clauses in all these agreements. From our point of view, the issue is how to ensure that these language clauses also contain a bilingual lens. We need to look at how to ensure that the English-speaking majority has the opportunity to engage in French-language activities in any area and that it can also learn the language. That's our mission. It goes beyond arts and culture.

The federal government has a bigger role to play. However, if it can't even place these two objectives of the legislation on an equal footing, we have a problem. Historically, the provinces and territories have had less of an obligation to do this. This is where the idea of linguistic duality or learning both official languages is quickly forgotten. We're asking the federal government to take a stronger lead on this issue by saying that minority communities need full support. We absolutely must change the fact that only 18% of Canadians outside Quebec are bilingual. This figure hasn't changed.

At what point do we aim for 20%, 25%, 50%? What gift would it be for the country and for minority communities to say that 50% of Canadians speak both languages? If 50% of Canadians spoke both languages, the challenges tied to a bilingual workforce would be resolved. The federal government

Canadiens de langue majoritaire de leurs possibilités d'apprendre, de vivre, de travailler et de s'épanouir dans les deux langues officielles. Nous n'avons pas les moyens de faire appel à des avocats et à des analystes des politiques.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : J'ai une question qui me brûle les lèvres. Par le biais de ce règlement, dans votre dialogue avec le gouvernement fédéral, comment une province comme le Nouveau-Brunswick — où il y a deux langues officielles, mais une communauté anglophone majoritaire importante — pourrait-elle bénéficier de fonds en vue d'offrir de l'enseignement en langue seconde?

Il semble exister des fonds importants destinés à la majorité. Or, vous nous dites que c'est vous, en tant qu'organisme, qui devez faire du lobbying pour faire en sorte qu'en Saskatchewan, la majorité anglophone ait accès à de l'enseignement en français. Quelle est la relation avec les provinces et les territoires? Vous dites que vous n'êtes pas équipés financièrement et que vous avez besoin d'argent pour le faire. Êtes-vous les seuls responsables de faire cela? Quelle est la responsabilité du gouvernement fédéral dans sa relation avec les provinces? Est-ce qu'à travers les accords il pourrait y avoir plus de précisions sur ces questions?

M. Bentley : Je pense que les accords sont un excellent point de départ. Étant donné nos bonnes relations avec ces organismes, nous voyons des communautés francophones faire des demandes pour des clauses linguistiques dans tous ces accords. Pour nous, il s'agit de voir comment faire en sorte que ces clauses linguistiques contiennent aussi une lentille de bilinguisme, à savoir comment faire en sorte que la majorité anglophone ait l'occasion de faire des choses en français, peu importe le domaine, et puisse également apprendre la langue. C'est notre mission, mais elle va au-delà des arts et de la culture.

Le gouvernement fédéral a un plus grand rôle à jouer. Or, s'il ne peut même pas mettre ces deux objectifs de la loi sur un pied d'égalité, on a un problème. Les provinces et territoires, historiquement, ont moins l'obligation de le faire. C'est là où, rapidement, l'idée de la dualité linguistique ou d'apprendre les deux langues officielles est oubliée. Nous demandons que le gouvernement fédéral soit un meilleur leader dans ce dossier en disant qu'il faut appuyer à 100 % les communautés minoritaires. On doit absolument changer le fait que seulement 18 % des Canadiens et des Canadiennes à l'extérieur du Québec sont bilingues — et ce chiffre n'a pas changé.

À quel point vise-t-on 20 %, 25 %, 50 %? Quel cadeau cela représenterait-il pour le pays et pour les communautés minoritaires de dire que 50 % des Canadiens et Canadiennes parlent les deux langues? Si 50 % des Canadiens et Canadiennes parlaient les deux langues, les défis liés à une main-d'œuvre

must show leadership to make this happen. In part, the starting point lies in saying, through these agreements, that it isn't just about the minority language. It's about promoting these languages to the majority.

Mr. Visweswaran: This mandate is set out in the Official Languages Act.

[English]

In section 43(1)(e), it says that the Minister of Canadian Heritage needs to encourage and assist provincial and territorial governments and non-profit organizations to provide opportunities for everyone in Canada to learn both English and French. We are not seeing that so much.

Senator Moncion: My question is for the anglophone organization in Quebec. You talked about greater Montreal and how the needs in Montreal are not the same as communities outside of Montreal in rural communities. How do they differ in needs and services?

Ms. Hunting: We don't have enough time, but thank you for asking that question because it is important for the communities our member organizations represent.

From one region to another — off island, outside of Laval, Montreal — you have wildly different situations in terms of educational institutions that are available in English, access to health and social services in English and hospitals that are either designated as bilingual or not. I don't need one whole hand to count the number of English-language CEGEPs that are available in regions outside of Montreal.

The young people of these communities where these English-speaking Quebecers come from have to leave in order to become educated. They often don't return. If they do return, the opportunities for success are not the same. They are often outside of their fields of study. There are many factors that go into life as an English-speaking Quebecer, but when federal monies that are available for official language minority communities, or OLMCs, are transferred to the provinces without very explicit language safeguards, what happens to that funding and why it becomes inaccessible for our organizations is because, historically, English-speaking organizations are generalists. They are not sectoral. They do all things because of the infrastructure issues I mentioned previously.

The Quebec framework for funding from the provincial government is very sectoral. If you are not a sectoral organization, you cannot receive what they consider core funding or program funding to speak to the needs of that particular sector. So if our organizations are put in a position where their access to federal official language monies is eroded or diluted, or if there is any possibility for these investments to not go to their

bilingue seraient résolus. Il faut du leadership de la part du gouvernement fédéral pour faire cela. Le point de départ est en partie de dire, par le biais de ces ententes, que ce n'est pas seulement une question de langue minoritaire; il faut faire la promotion de ces langues auprès de la majorité.

M. Visweswaran : Ce mandat existe dans la Loi sur les langues officielles.

[Traduction]

À l'alinéa 43(1)e), on dit que le ministre du Patrimoine canadien doit encourager et aider les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes à but non lucratif à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'apprendre le français et l'anglais. Ce n'est pas vraiment ce que nous constatons.

La sénatrice Moncion : Ma question s'adresse à l'organisation anglophone du Québec. Vous avez parlé du Grand Montréal et du fait que les besoins ne sont pas les mêmes que dans les collectivités rurales à l'extérieur de la ville. En quoi les besoins et les services diffèrent-ils?

Mme Hunting : Nous n'avons pas assez de temps, mais je vous remercie d'avoir posé cette question, car elle est importante pour les communautés que nos organisations membres représentent.

D'une région à l'autre — à l'extérieur de l'île, de Laval, de Montréal —, les situations sont très différentes en ce qui concerne les établissements d'enseignement anglophones, l'accès aux services sociaux et de santé en anglais et les hôpitaux qui sont désignés bilingues ou non. Il y a très peu de cégeps anglophones établis dans les régions à l'extérieur de Montréal.

Les jeunes de ces communautés de Québécois anglophones doivent partir pour s'instruire. Souvent, ils ne reviennent pas. S'ils reviennent, les possibilités de réussite ne sont pas les mêmes. Elles sont souvent en dehors de leur domaine d'études. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte dans la vie d'un Québécois anglophone, mais lorsque des fonds fédéraux qui sont disponibles pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont transférés aux provinces sans mesures de protection linguistique très explicites, le financement devient inaccessible pour nos organisations parce que sur le plan historique, les organisations anglophones sont généralistes. Elles ne sont pas sectorielles. Elles font tout en raison des problèmes d'infrastructure que j'ai mentionnés précédemment.

Le cadre québécois de financement du gouvernement provincial est très sectoriel. Si vous n'êtes pas une organisation sectorielle, vous ne pouvez pas recevoir ce qu'on considère comme un financement de base ou un financement de programme pour répondre aux besoins de ce secteur particulier. Donc, si nos organisations se retrouvent dans une situation où leur accès aux fonds fédéraux destinés aux langues officielles est

communities, they are in a situation where they now have lost access to critical support investments, and they either have to create small sub organizations with full legal implications and separate boards of directors — the whole shebang.

You basically have to create another organization in order to access a sectoral fund. You are putting organizations in a position where historically available funding is becoming precarious and increasingly difficult to access, even now with M-30 legislation, depending on which jurisdiction you are working within, and then provincially, they may not be able to access the funding available for those specific sectors because the organizations do not meet the framework expected by the provincial government. So it puts the communities that are supported by these organizations in an increasingly precarious situation.

Senator Moncion: The regulation doesn't acknowledge these differences. I don't think there are protections within the regulation.

Ms. Hunting: I would agree with you. Currently, there is a conversation going on between the provincial government and the Department of Canadian Heritage, for example, about the transfer of those investments for official language minority communities.

If those investments are made without explicit language safeguards, organizations that have been receiving that funding for decades could see it evaporate quickly. That's very problematic for organizations in the regions, especially because they lack the infrastructure, and they lack access in the same way you would have in a large urban centre.

This is not different than francophone minority communities outside of Quebec in rural settings as well, but it is very dangerous because our communities are not recognized within Quebec's legislative framework. We are not a recognized minority. So it is very important for English-speaking Quebecers to feel like the federal government is at least there with some measure of regulation and protection for those communities, but it is a hard sell.

Senator Moncion: I agree. I'm happy that you did voice it this way because it is the same situation when you look at it on the other side. The francophones in minority settings and with provincial governments not recognizing the needs of their minorities — whether in education or in other needs and communities. This is lacking in the regulation, whether you are francophone or anglophone.

érodé ou dilué, ou s'il est possible que ces investissements ne se rendent pas dans leurs collectivités, elles perdent l'accès à des investissements de soutien essentiels, et elles doivent créer de petites organisations subsidiaires avec toutes les répercussions juridiques que cela implique et des conseils d'administration distincts... tout le bazar.

Il faut essentiellement créer une autre organisation pour avoir accès à un fonds sectoriel. On place les organisations dans une situation où le financement historiquement disponible devient précaire et de plus en plus difficile d'accès, même avec la loi M-30, selon l'administration dans laquelle on travaille. Ensuite, à l'échelle provinciale, ces organisations pourraient ne pas être en mesure d'accéder au financement disponible pour ces secteurs particuliers parce qu'elles ne respectent pas le cadre attendu par le gouvernement provincial. Cela place donc les communautés qui sont soutenues par ces organismes dans une situation de plus en plus précaire.

La sénatrice Moncion : Le règlement ne reconnaît pas ces différences. Je ne pense pas qu'il y ait de mesures de protection dans le règlement.

Mme Hunting : Je suis d'accord avec vous. Actuellement, il y a une conversation entre le gouvernement provincial et le ministère du Patrimoine canadien, par exemple, au sujet du transfert de ces investissements pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Si ces investissements sont faits sans mesures de protection explicites, les organisations qui reçoivent ce financement depuis des décennies pourraient le voir s'évaporer rapidement. C'est très problématique pour les organisations en région, surtout parce qu'elles n'ont pas suffisamment d'infrastructures et qu'elles n'ont pas le même accès que dans un grand centre urbain.

C'est la même chose pour les communautés francophones en situation minoritaire dans les régions rurales à l'extérieur du Québec, mais c'est très dangereux parce que nos communautés ne sont pas reconnues dans le cadre législatif du Québec. Nous ne sommes pas une minorité reconnue. Il est donc très important que les Québécois anglophones sentent que le gouvernement fédéral applique une certaine réglementation et assure une certaine protection pour ces communautés, mais c'est difficile à faire passer.

La sénatrice Moncion : Je suis d'accord. Je suis heureuse que vous l'ayez exprimé ainsi, car c'est la même chose lorsqu'on regarde la situation de l'autre côté. Les francophones en situation minoritaire et les gouvernements provinciaux qui ne reconnaissent pas les besoins de leurs minorités... Que ce soit en matière d'éducation ou dans d'autres domaines et communautés. C'est ce qui manque dans la réglementation, qu'on soit francophone ou anglophone.

Ms. Hunting: It is not just a matter of financial investments either. It trickles down to consultations and having community-driven input in the development of programs. That is also something that could be eroded if those safeguards are not in place.

Senator Moncion: Thank you.

The Chair: I noticed in your brief that recommendation 5 makes reference to making consultation workable for smaller communities. Consultation requirements should reflect the limited capacity of small geographically dispersed communities.

This includes adequate notice, accessible formats and opportunities for ongoing input, which leads me to my question. Are you talking about your organization or other organizations within the group in the one case, and in the other case, what was the level of consultation for your organization?

Ms. Wellens: We're referring specifically to the member organizations of the Regional Development Network, and I can give you specific examples.

Sometimes, the date is announced for a consultation, people save it in their calendar and they are sent some briefing notes on what the consultation process is supposed to yield in terms of results. Community organizations are not well prepared for what the government needs from them when those consultations happen.

The gentlemen who were here before us said it clearly. We're not policy experts. We're not lawyers. We know the boots-on-the-ground information, we know our communities and we can translate those into real concrete measures at the community level, but it sometimes doesn't reflect what the government wants to hear, or the process that they have just doesn't fit. We don't check that box.

We need a little more preparation in terms of knowing way in advance and education on how to interface and interact with government during these consultations to make the process as effective as it can potentially be.

[*Translation*]

The Chair: This brings us to the end of the meeting, unless my colleagues have any further questions.

Mme Hunting : Ce n'est pas seulement une question d'investissements financiers non plus. Il y a aussi les consultations et la participation communautaire à l'élaboration des programmes. Cela pourrait aussi être érodé si ces mesures de protection ne sont pas en place.

La sénatrice Moncion : Merci.

Le président : J'ai remarqué que, dans votre mémoire, la cinquième recommandation porte sur la nécessité de rendre les consultations pratiques pour les petites collectivités. Les exigences en matière de consultation devraient refléter la capacité limitée des petites collectivités dispersées sur le plan géographique.

Cela comprend un préavis adéquat, des formats accessibles et des possibilités de rétroactions continues, ce qui m'amène à ma question. Parlez-vous de votre organisation ou d'autres organisations au sein du groupe, et dans quelle mesure votre organisation a-t-elle été consultée?

Mme Wellens : Nous parlons précisément des organisations membres du Réseau de développement régional, et je peux vous donner des exemples précis.

Parfois, la date d'une consultation est annoncée, les gens l'inscrivent à leur calendrier et on leur envoie des notes d'information sur les résultats qui sont attendus du processus de consultation. Les organismes communautaires ne sont pas bien préparés pour répondre aux attentes du gouvernement en ce qui a trait à ces consultations.

Les témoins qui étaient ici avant nous l'ont dit clairement. Nous ne sommes pas des spécialistes des politiques. Nous ne sommes pas des avocats. Nous connaissons les renseignements sur le terrain, nous connaissons nos collectivités et nous pouvons traduire nos connaissances en des mesures concrètes à l'échelle communautaire, mais parfois, cela ne reflète pas ce que le gouvernement veut entendre, ou le processus qu'il a mis en place ne convient tout simplement pas. Nous ne cochons pas cette case.

Nous avons besoin d'un peu plus de préparation pour savoir à l'avance comment interagir avec le gouvernement pendant ces consultations afin de rendre le processus aussi efficace que possible.

[*Français*]

Le président : Cela nous amène à la fin de la séance, à moins qu'il y ait d'autres questions de la part de mes collègues.

[English]

On behalf of all of us, thank you for appearing before us tonight. It was greatly appreciated.

[Translation]

Colleagues, we'll suspend the meeting briefly and then continue in camera.

(The committee continued in camera.)

[Traduction]

Au nom de nous tous, je vous remercie d'avoir comparu devant nous ce soir. Nous vous en sommes reconnaissants.

[Français]

Chers collègues, nous allons suspendre brièvement la séance, puis reprendre nos travaux à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)
